

## Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>2</b>
<b>Le plan national EPT dans sa relation avec le plan national de développement global</b>	<b>3</b>
<b>L'enfance d'âge pré-scolaire</b>	
<b>Le plan EPT et la société civile</b>	<b>9</b>
<b>L'éducation préscolaire</b>	<b>13</b>
<b>L'éducation de la petite enfance : état des lieux</b>	<b>14</b>
<b>L'évaluation</b>	<b>15</b>
<b>Le plan décennal</b>	<b>16</b>
<b>Les données quantitatives de l'évolution de l'éducation préscolaire</b>	<b>18</b>
<b>Les estimations financières pour 2002-2006</b>	<b>20</b>
<b>Les composantes agissantes dans l'amélioration de l'encadrement et de l'éducation de manière globale</b>	<b>21</b>
<b>Les enfants, les adolescents et les jeunes dans l'enseignement de base</b>	
<b>L'enseignement de base</b>	<b>22</b>
<b>Les résultats enregistrés dans l'enseignement de base</b>	<b>23</b>
<b>Le plan futur : Projection relatives au développement du nombre des élèves</b>	<b>34</b>
<b>Incidences budgétaires</b>	<b>63</b>
<b>Incidences du plan sur l'amélioration des résultats scolaires</b>	<b>65</b>
<b>La sollicitude en faveur des personnes ayant des besoins spécifiques</b>	<b>68</b>
<b>Les adultes au dessous du seuil de l'alphabétisation</b>	
<b>Le Programme national d'éducation des adultes</b>	<b>73</b>
<b>La catégorie ciblée</b>	<b>76</b>
<b>Le Plan national d'éducation des adultes 2002-2010</b>	<b>79</b>

## Introduction

Le plan d'action national d'Education pour tous ( EPT ) s'intègre dans les orientations du système éducatif tunisien qui vise à gagner les défis actuels et aspire au meilleur, tout en répondant à ses engagements auprès de la communauté nationale, régionale et internationale pour assurer une éducation de qualité pour tous.

Les composantes de ce plan d'action puisent leur substance dans les différentes facettes d'opérationnalisation de l' « Ecole de demain ». C'est ainsi que ce plan d'action se veut à caractère global, car il cible les différentes catégories d'apprenants ( enfants, adolescents, adultes .... ) dépassant ainsi le morcellement des apprentissages et le cloisonnement des cycles éducatifs, considérés désormais comme étant des étapes complémentaires et intégrées.

Dans ce contexte, l'évolution de l'éducation vers une éducation de qualité, passe nécessairement par une prospection éveillée et une planification rationnelle dans tous les domaines liés à l'acte éducatif, au sens large, tenant compte de toutes les variables qui conditionnent les apprentissages.

Le présent plan d'action part de la réalité du système éducatif tunisien et des réalisations opérées et mobilise les moyens et ressources offertes, dans la perspective de gagner les défis attendus dans ce domaine, selon une approche systémique qui intègre les différentes composantes du développement global dans un ensemble cohérent.

Il y a lieu de signaler, que la répartition du plan selon quatre populations cibles est dictée par un souci méthodologique de formulation favorisant une aisance à la lecture du rapport.

## **Le plan d'action EPT dans sa relation avec le plan National de Développement Global :**

Tout plan de développement, quel qu'en soit le domaine, doit nécessairement prendre en compte l'acte éducatif, qui est étroitement lié aux différents aspects de la vie, et ce, à tous les niveaux : politique, économique, social, culturel et civilisationnel ...

De même, tout plan éducationnel, s'il se veut objectif et opérationnel, doit être établi dans le cadre du plan de développement global et tenir compte des orientations fixées par ce dernier et des ressources matérielles et humaines qu'il mobilise . C'est ainsi que le plan d'action EPT qui s'intègre dans les choix stratégiques de la Tunisie est élaboré en harmonie avec les orientations politiques, économiques sociales et culturelles et répond en même temps aux exigences de la modernisation globale entreprise en Tunisie .

### **Les Axes fondamentaux du plan :**

Grâce aux réformes profondes, entreprises lors de la décennie écoulée, dans tous les domaines, la Tunisie a réalisé de nombreux acquis, si bien que les efforts se sont tournés vers la consécration de l'état de droit et des institutions, et le développement du tissu associatif et de la société civile, tout en accordant un intérêt et une attention particulière à la famille, aux jeunes et à la femme, dont le rôle est considéré important et central dans la soudure et la solidarité qui constituent aujourd'hui des caractéristiques importantes de la société Tunisienne.

« Les législations adoptées dans les différents domaines de la vie générale ont permis de consolider les droits civils et politiques et la consolidation des composantes de la citoyenneté responsable » <sup>(1)</sup>.

---

(1) – document du 10<sup>ème</sup> plan de développement ( 1<sup>er</sup> volume p 9 )

Le secteur éducatif a profité des différents acquis, mentionnés ci – dessus, qui ont offert un certain nombre de pistes de développement et de modernisation pour assurer une meilleure évolution du système éducatif aussi bien au niveau législatif ( la loi d'orientation de l'Education et de l'enseignement scolaire : 23 Juillet 2002 ) qu' au niveau exécutif ( la stratégie d'application de l'Ecole de Demain : 2002/2007) .

Tous ces facteurs ont créé un environnement idéal pour le développement et l'élaboration du plan d'action EPT qui s'emploie à son tour à soutenir ces acquis à travers :

-La mise en œuvre d'une éducation de qualité de manière à assurer la mise à niveau du capital humain qui constitue le pivot essentiel de l'acte de développement dans les différents domaines.

-La participation à la consécration des principes de la démocratie et des droits de l'homme à travers la diffusion des principes et de concepts que l'acte éducatif assure auprès des apprenants, favorisant leur prise de conscience en développant chez eux des compétences comportementales de vie courante.

-La participation dans la consolidation de la solidarité du peuple Tunisien à travers l'éducation des jeunes à la paix, la tolérance et le dialogue et l'enracinement des principes d'une citoyenneté responsable.

Le plan d'action EPT est ainsi élaboré en harmonie avec le plan de développement global et dans le sillage de ses orientations globales .

Les paragraphes suivants relatent avec plus de précision cette approche systémique qui intègre le plan EPT dans la planification globale de développement.

Dans le secteur économique, la Tunisie a entamé depuis 1987 la mise en œuvre d'un programme de réforme structurel introduisant une série de réformes qui touchent plusieurs domaines et secteurs .

Ces réformes ont permis de donner un élan à l'initiative privée et au développement de la compétitivité de l'économie Tunisienne et son intégration au processus économique mondial.

C'est ainsi que la productivité s'est améliorée de manière progressive et les circuits de production se sont multipliés et se sont développés, si bien que de

nouveaux types de professions et d'activités ont apparu exigeant une main d'œuvre plus spécialisée et plus performante surtout en matière de technologies nouvelles, dans le sens de l'usage judicieux et opérationnel qui mérite d'en être fait dans les différents domaines . Une attention particulière est accordée à la maîtrise des TIC et au pouvoir d'adaptation au rythme rapide et soutenu que connaissent les TIC .

L'Education qui se trouve au cœur du développement et qui en constitue pour la Tunisie le fer de lance, s'est saisie du rôle qui lui est dévolu pour gagner les défis auxquels elle doit faire face dans la conjoncture actuelle .

Le plan d'action EPT, prenant en considération que l'Education constitue le pivot du développement, s'est employé à tenir compte des exigences spécifiques des différentes composantes que brosse le tableau économique du pays, et ce, en adoptant l'approche suivante :

-l'usage des TIC comme supports de processus d'enseignements différents, comme instruments de développement des moyens d'apprentissage et de sensibilisation des enfants dès le début de leur scolarité, à l'importance des TIC et comme axe primordial pour la formation des nouvelles générations à la prise de conscience du rôle des TIC en tant que moyens de communication et de formation essentiels pour suivre le rythme de renouvellement des savoirs.

-La diversification des processus d'apprentissage qui pivotent désormais autour des compétences générales dans un souci de durabilité de l'auto- apprentissage et d'adaptation aux différents changements que connaît le XXI<sup>ème</sup> Siècle (formation à l'employabilité) .

-Le lien permanent entre l'acte éducatif et les exigences de la modernisation au sens large, de telle sorte que l'éducation réponde aux aspirations de la population, et ce, dans le cadre d'un modèle de développement qui tient compte des exigences de la modernisation tout en assurant l'enracinement de l'identité nationale .... Surtout que la société Tunisienne croit plus que jamais « que l'Education pour tous et à tous les niveaux constitue une priorité pour tous les tunisiens, pour la consécration de l'avenir de leurs enfants, et le pivot essentiel de la construction de la société du savoir, vecteur stratégique et fondamental pour réaliser une évolution meilleure et gagner le défi de l'emploi, car, le savoir et l'intelligence seront à l'aube du XXI<sup>ème</sup> siècle la clé de la réussite, l'arme de la compétitivité et la source principale de renouvellement de la richesse et de réalisation du développement »<sup>(1)</sup>

---

<sup>(1)</sup> Document du X<sup>ème</sup> plan de développement : tome 1 p 24

L'évaluation qu'a connu le domaine social avec ses différentes composantes a également eu un impact sur les grandes orientations sur lesquelles repose le plan d'action EPT, qui a tiré profit de la stratégie de développement social, tant ce domaine a de l'influence directe et indirecte sur l'acte éducatif et les conditions d'apprentissage.

En effet, la Tunisie considère depuis le changement ( 1987 ) que les deux axes économique et social sont indissociables et intégrés au cœur de l'opération de développement.

De ce fait, il a été procédé au lancement de l'emploi si bien que le taux de chômage s'est vu régresser de 15,8 % durant la période 1994/1999 à 15 % en 2001.

D'un autre côté on a accéléré le rythme des réformes dans le domaine de l'Education et de la formation professionnelle ( taux de scolarisation de la population de 6-16ans de 90,9% selon les statistiques de 2002/2003).

De même le secteur de la santé publique a connu des réformes profondes qui ont donné lieu à la mise en œuvre d'un plan global (modernisation des hôpitaux, amélioration des prestations des institutions de santé de base, développement des services d'urgences, révision du système de médecine gratuite ... ). Ces facteurs ont favorisé l'amélioration des indicateurs de santé, si bien que l'espérance de vie à la naissance a évolué pour atteindre 72,9 années en 2001 et le taux de mortalité a régressé à 26 %, alors que le nombre d'habitants par médecin a atteint 1248 habitant en l'an 2000 .

D'un autre côté, les procédés d'encadrement des catégories à besoins spécifiques se sont multipliés ( intégration scolaire des porteurs de handicap, programmes à l'intention des familles à revenu limité, encadrement des enfants dépourvus de soutien familial... ).

L'action dans le domaine social a permis d'améliorer les conditions de vie aboutissant à la réalisation d'un certain nombres de résultats positifs dont on peut citer :

- réduction du taux de pauvreté à 4,2% en 2000 ( 6,2 % en 1995 ) .
- réduction du taux des logements primaires à 1,2% ( 2,7% en 1994) .
- amélioration du taux de couverture des zones rurales en eau potable à 81% en 2001 ( 68,3% en 1996 ) .
- amélioration du taux de couverture des zones rurales en électricité à 91,7% en 2001 ( 75,7% en 1996 ) .

Les différentes réformes socio-économiques ont permis au revenu individuel de s'élever à 2840 <sup>D</sup> en 2001 alors qu'il était de 0,<sup>D</sup>960 en 1986 et 2,<sup>D</sup>000 en 1996 la population à revenu moyen représente 80% de la population globale.

L'action sociale ne s'est pas limitée aux mesures citées ci-dessus, mais elle s'est également «étendue à la consécration des principes de solidarité et d'entraide entre les différentes catégories de la population et les différentes régions de la république.

Il y a lieu de signaler à ce propos l'œuvre sociale menée par le biais d'un fond social de solidarité ( 26-26 ) et par la banque Tunisienne de solidarité BTS (21-21) . Ces initiatives ont aidé à la réduction des zones d'ombre et la relance de la discrimination positive entre les zones et ont donné lieu à une vie commode pour tous.

Cette évolution qu'ont connus les différents aspects de la vie sociale a eu un grand impact sur les conditions d'apprentissage et l'acte éducatif ( construction d'écoles nouvelles, alimentation en eau et électricité des écoles rurales, amélioration des services sanitaires, l'encadrement des catégories à besoin spécifiques, l'éradication de la pauvreté et des logements primaires... ) c'est ce qui a permis de gagner un certain nombre de défis dans ce domaine et de mettre en œuvre une série de programmes et de projets éducatifs tels que :

- L'amélioration du taux de scolarisation des enfants âgés de 6 ans à 99%, et ce, aussi bien pour les filles que pour les garçons
- L'amélioration du taux de scolarisation des enfants de 6-11 ans à 97,2% ( filles et garçons)
- L'amélioration de la qualité de l'éducation et de l'apprentissage ( approche par compétences)
- La mise en place du programme national d'enseignement pour adultes pour la réduction de l'analphabétisme .
- Le rattachement de l'année préparatoire à l'enseignement de base et l'intérêt porté à l'élargissement de l'éducation pré-scolaire.
- Le démarrage du programme d'intégration scolaire des enfants porteurs de handicap .
- La mise en place du programme d'éducation prioritaire.

Il va sans dire que cet arrière fond socio-économique et de développement a un impact sur la définition des orientations et la détermination des grands axes du plan d'action EPT qui se doit de donner au système éducatif un élan nouveau et d'aller au delà de ce qu'il a réalisé comme acquis ( généralisation de la scolarisation, assurance de l'égalité des chances filles / garçons ... ) afin de participer de manière effective et opérationnelle à la réalisation des objectifs , de gagner les défis futurs et de garantir une harmonie totale entre le développement réalisé dans les différents domaines et celui du secteur de l'éducation .

Il se dégage de l'approche ci-haut présentée, que le plan EPT est élaboré en harmonie totale avec le processus de développement global et dans le cadre de ce que la Tunisie a réalisé comme changements qualitatifs dans le domaine socio-économique. D'autre part, le plan EPT participe à la réalisation du modèle de la société de demain à laquelle aspire la communauté nationale et qui devrait s'employer à gagner les défis de la connaissance et du savoir.

# **Le plan EPT et la Société Civile**

*La société civile joue un rôle central dans le plan EPT à travers les différentes étapes de son élaboration : évaluation diagnostique, projection, exécution, suivi et évolution... Cette démarche part du fait que l'éducation n'est plus désormais du ressort exclusif des enseignants et des chercheurs liés au secteur, et de la conviction que la société civile peut jouer un rôle important dans les différents domaines, en particulier dans le domaine de l'éducation... D'autant plus que le FORUM Mondial sur l'EPT (Dakar 2000) a insisté sur la nécessité de développer un partenariat avec les différentes composantes de la Société Civile et de les intégrer dans l'élaboration des plans nationaux EPT et dans leur mise en œuvre, compte tenu, des apports importants que peut avoir la société civile dans ce domaine.*

## **Le FORUM National de l'EPT :**

### **Dispositif de partenariat avec la Société civile**

*Née de la conviction que la société civile constitue un partenaire actif dans la consécration des objectifs éducatifs, avec ce qu'elle offre comme structures aptes à fournir le soutien et l'apport souhaités, la représentation de la société civile au sein du FORUM. EPT a été suffisamment large et qualifiée (parlementaires, ONGS, organisations nationales...) de manière à permettre à ce FORUM d'assurer avec efficacité ses fonctions, se résumant essentiellement en ce qui suit :*

- garantir les meilleures formules de travail en partenariat
- assurer une bonne communication au sein du FORUM en développant la participation de tous dans le dialogue
- assurer l'écoute des différents points de vue ayant une relation avec le domaine de l'éducation.
- Garantir au maximum la coordination entre les différents partenaires.
- Faire participer toutes les structures ayant une relation avec le domaine de l'Education.
  
- Développer des circuits de coopération entre les différents secteurs concernés.
- Rechercher le soutien et renforcer l'engagement progressif des différents partenaires afin d'assurer une meilleure réalisation des objectifs de l'EPT.

- Garantir une large diffusion de l'information sur les objectifs du plan EPT afin de lui assurer le meilleur soutien moral et financier.

C'est ainsi que le FORUM a pu créer un espace propice à la discussion sur les composantes du plan national EPT, et les mécanismes d'application. Il est à signaler que l'apport des représentants de la société civile a fructifié le plan d'action à travers les remarques et les propositions à la lumière desquelles un certain nombre de corrections ont été apportées en vue d'améliorer le plan EPT, d'autre part, les membres du FORUM représentant cette catégorie de partenaires constituent un soutien très important pour l'EPT à travers leur engagement dans la diffusion des objectifs de l'EPT à une large échelle.

## **La Société Civile :**

### **partenaire pour le développement de la qualité de l'acte éducatif.**

*La loi d'orientation de l'éducation et l'enseignement scolaire (23 juillet 2002) précise dans son premier paragraphe que l'éducation constitue une priorité nationale absolue...Il en découle que les questions éducatives ne sont pas du ressort exclusif de l'institution scolaire, et que l'éducation ne se réalise avec ses dimensions globales que par la coopération et le déploiement des efforts de toutes les composantes de la société. L'approche adoptée consiste donc à faire participer la société civile avec ses différentes structures à la réalisation des plans, des projets et des orientations ayant une relation avec l'acte éducatif.*

*Les composantes de la société Civile ont participé en Tunisie à la mise en place des grands axes de l'Ecole de Demain et à leur mise en œuvre de manière à lui permettre d'être en harmonie avec les rénovations scientifiques et éducationnelles avec ce qu'elles lancent comme défis à relever.*

*De même, la société civile est considérée comme un partenaire de choix dans les consultations nationales liées au domaine de l'Education. Parmi ces consultations, il y'a lieu de retenir celles relatives à l'Ecole de Demain et au temps scolaire (rythme scolaire quotidien et hebdomadaire compte-tenu des rénovations du système éducatif d'une part, et de l'évolution de la vie familiale en Tunisie, d'autre part).*

*Il y'a lieu de noter que la loi d'orientation de l'éducation et de l'enseignement scolaire (2002) a valorisé les différents rôles qu'il revient à la société civile de jouer dans le développement de l'éducation et sa participation active dans la prise en charge de l'acte éducatif dans sa globalité. L'article 17 de la dite loi précise que la société civile joue un rôle important surtout dans la généralisation de la mise en place des classes préparatoires au sein des écoles primaires. De même, l'article 32, garantit la représentation des associations à connotation éducative dans les conseils des institutions scolaires qui élaborent un projet d'école pour l'amélioration de la qualité de leurs services éducatifs dans le cadre des objectifs assignés à l'établissement.*

*L'article 47 souligne que la famille éducative prend des dimensions élargies pour englober, élèves, enseignants, administration et s'étendre aux parents, et aux associations à connotation éducative.*

*Il va s'en dire que la société civile occupe dans le système éducatif tunisien une place importante et qu'elle peut avoir des apports substantiels dans l'amélioration des conditions d'apprentissage et le développement de la qualité de l'éducation.*

*Le plan d'action EPT n'est pas resté en marge de cette approche, et la société civile s'est trouvée largement représentée dans le FORUM, EPT et a participé dans l'élaboration du plan d'action et dans la formulation des axes d'application, garantissant ainsi sa participation dans la réalisation des objectifs de l'E.P.T.*

## **La Société Civile**

### **et la réalisation des objectifs EPT**

*La réalisation des objectifs de Dakar, reste, dans une large mesure, tributaire de la capacité à établir un partenariat opérationnel entre les différents partenaires susceptibles de participer à l'élaboration du plan d'action national EPT.*

*Le Forum EPT, se présente comme un organe consultatif, réunissant les partenaires concernés par l'éducation, pour la réflexion, le dialogue et la coordination au sujet de l'éducation et de l'enseignement.*

*De ce fait, il constitue un dispositif de partenariat opérationnel qui accorde un intérêt primordial à la planification en vue de la réalisation des objectifs fixés pour l'E.P.T.*

*Dans le cadre de ce qui vient d'être présenté et en vue de garantir la meilleure approche participative, le FORUM national s'est employé à assurer la durabilité de la présence de tous les représentants de la société civile concernés en les faisant participer de manière opérationnelle dans les différentes activités du FORUM dont on peut citer :*

- *investigation de la réalité éducative et prospection des horizons à la lumière de l'évaluation de l'EPT (Dakar 2000).*
- *discussion autour des composantes du plan d'action national de l'EPT.*
- *étude des moyens à mettre en œuvre pour le suivi et l'évaluation progressive.*
- *organisation de colloque : pour assurer la participation de tous les partenaires et développer le dialogue et la réflexion à large échelle dégageant des recommandations et des substituts favorisant le développement et l'amélioration de l'éducation.*

*Ainsi la participation de la société civile avec ses différentes composantes et structures a constitué un partenaire actif qui a participé de manière effective et opérationnelle à l'élaboration du plan d'action national pour l'EPT, lui permettant, d'une part, de répondre aux attentes de la société, d'autre part, d'être établi en harmonie avec les moyens et les ressources disponibles. Et ce, en tenant compte des principes généraux qui constituent les fondements sur lesquels reposent les objectifs de Dakar, donnant à l'EPT une vision profonde qui place l'acte éducatif au centre du changement et le considère comme un mécanisme qui garantit l'évolution de la société à travers le développement des capacités des individus et la promotion des ressources humaines par une éducation de qualité pour tous.*

# L'Education préscolaire

Les formes d'encadrement de l'enfance se sont multipliées tout le long de la décennie écoulée, selon des stratégies globales et à travers une série de mesures et d'approches appropriées. L'enfance occupe de ce point de vue, une place importante dans les différents plans de développement ayant relation plus ou moins directe avec le développement de l'enfant, sa protection et son encadrement

C'est ainsi que l'intérêt de l'enfant est devenu un axe fondamental autour duquel pivotent les différentes décisions et mesures, ainsi que les plans qui s'intéressent à la protection de l'enfance, à son encadrement et à son éducation dans le sens d'une génération effective et sans aucune forme d'exclusion, de manière à avoir un impact positif sur les générations futures .

C'est dans ce cadre, et selon les orientations précisées ci-haut, que le plan EPT puise sa stratégie concernant cette catégorie de la population qui cible l'enfant ( de la naissance à la scolarisation ).

Quels sont les fondements de cette stratégie ? et en quoi consistent ses composantes ?

## L'Education de la petite enfance : Etat des lieux

Les catégories d'âge ciblées

1/ de la naissance 0 à 2 ans

2/ de 3 à 5 ans

Objectifs du plan décennal ( 1992/2001 )

Le programme spécifique de développement de l'éducation pré-scolaire réalisé dans le cadre du plan d'action national pour la préservation croissance et la protection de l'enfant ( 1992-2001 ), a défini les objectifs suivants :

1- évolution du taux de couverture au niveau des jardins d'enfants de 7,82% en 1992 à 25 % à la fin du plan ( 2001 ) .

2- diffusion de l'éducation pré-scolaire dans les différentes régions du pays et surtout dans les zones rurales et semi- urbaines.

3- amélioration des services des jardins d'enfants à travers :

- l'évaluation des programmes pédagogiques
- la formation des cadres éducatifs

Le plan d'action décennal pour la préservation, la protection et la croissance de l'enfant n'a pas défini d'objectifs spécifiques pour la catégorie d'âge (de 0 à 2 ans, compte-tenu du fait que l'enfant à cet âge a besoin d'être encadré et entouré avant tout par sa famille) .

L'usage des institutions alternatives ( crèche, garderie.... ) est dicté par la contrainte du travail des deux parents.

D'autre part, le Ministère de la jeunesse, de l'enfance et du sport a produit dans le cadre du programme audio-visuel d'éducation de la petite enfance, deux films vidéo de 30mm chacun, qui ciblent les parents et les intervenants en matière d'éducation de la petite enfance afin de les aider à l'éducation de leurs enfants à cet âge.

## II - L'EVALUATION

**Les crèches** : d'après l'évaluation du plan décennal écoulé, cette catégorie d'institution n'a pas connu une évolution remarquable ; bien au contraire le nombre de crèches a baissé de : 87 crèches en 1992 à 70 en 2001 ; il est à signaler que ces crèches se trouvent surtout dans les régions qui ont connu un développement au niveau des petites entreprises qui ont utilisé la main d'œuvre féminine ( monastir : 10 crèches - Sousse : 09 – Tunis : 08 , Ben Arous : 06 , Gabs : 06 ) .

Cela semble s'expliquer par la lourdeur des charges nécessaires à l'ouverture d'une crèche ( les exigences des enfants à cet âge en matière d'encadrement socio-médico- affectif sont nombreuses ... ) . Ces difficultés ont fait que, malgré les encouragements offerts en ce domaine par l'Etat, ce genre d'institution n'a pas enregistré d'expansion ; en raison de la déficience économique qui le sanctionne.

Il y a lieu de noter en outre l'inexistence de crèche dans certains gouvernorats ( régions) tels que : sidi Bouzid, Siliana, Le Kef ; mais il faut considérer l'aspect positif de cet indicateur qui montre que les familles trouvent des solutions internes pour l'encadrement de leurs enfants à ce stade de développement.

### **Les Jardins d'Enfants**

Lors du IX<sup>ème</sup> plan de développement ( 1996-2001 ) il a été procédé à la reprise du taux de couverture dans les jardins d'enfants pour l'établir à 17 % au lieu de 25 %, et ce en raison de :

- le rythme de création des jardins d'enfants au cours des cinq premières années du plan ne dépasse pas 1% annuellement aux environs de 110 jardins d'enfants par an.

- le partenariat avec les ONG a été fructueux avec l'union Tunisienne de Solidarité Sociale ( UTSS ) mais il n'en a pas été autant avec l'organisation Tunisienne de l'Education et de la famille ( OTEF ) et avec l'union Nationale pour la Femme Tunisienne ( UNFT ) .

- la suspension par les municipalités du rôle qu'elles jouaient dans ce secteur et la tendance nouvelle à céder les jardins d'enfants qui en dépendent au secteur privé.

- les investisseurs privés évitent la création de jardins d'enfants dans les zones rurales en raison de la non efficacité économique de tels projets.

# Le plan décennal ( 2001-2010 )

## 1/ les objectifs quantitatifs

- développement du taux de couverture dans les institutions d'éducation pré-scolaire ( jardins d'enfants , classes préparatoires- écoles coraniques ) comme suit :
  - Jardins d'enfants : de 17% en 2001 à 22 % en 2006 ( fin du X ème plan de développement ) à 25,5% en 2010
  - Les classes préparatoires : développement du taux de couverture dans ces classes ( que fréquentent les enfants de 5 ans d'âge seulement) de 4% en 2001 à 22% en 2006 .
  - Les écoles coraniques :développement du taux de couverture de 4,65 % en 2001 à 7,5% en 2006 à 9,5% en 2010
  - Enfants de 3-4-5 ans : évolution de 21,5 en 2001 à 35% en 2006 à 40,75 % en 2010

### **Taux global prévu pour les différentes Institutions pré-scolaires recevant les enfants de 5 ans**

#### ***Evolution du taux de couverture qui passe de 21,5% en 2001 à 55% en 2006 et 62% en 2010 :***

Cette évolution du taux de couverture de l'éducation pré-scolaire sera réalisée à travers :

- l'élargissement de l'étendue des jardins d'enfants, particulièrement dans les zones rurales et semi urbaines (écoles prioritaires )

- l'élargissement de l'étendue des écoles ayant des classes préparatoires, et ce comme suit :

- création de 400 classes préparatoires au sein des écoles primaires à partir de la rentrée scolaire 2002/2003.
- Augmentation annuelle du nombre des classes préparatoires de 250, et ce, durant les années suivantes jusqu'à 2006.

( à raison d'une classe préparatoire par école) et activation du rôle des comités régionaux des classes préparatoires qui ont été mis en place dans les différents gouvernorats pour assurer un partenariat efficient entre le secteur public, la société civile et le secteur privé en matière de couverture en éducation pré-scolaire :

Ouverture de nouveaux « KOTTAB » en améliorant les approches pédagogiques utilisées dans les « kottab » selon une stratégie qui

mobilise des processus dont les composantes sont complémentaires et intégrées.

## **2/ Les Objectifs qualitatifs**

- amélioration du niveau des services des structures d'accueil pour la tranche d'âge : de la naissance à 2 ans

- amélioration des services éducationnels des jardins d'enfants dans le sens d'une préparation et d'une harmonisation avec les programmes de l'enseignement de base et d'une intégration dans le milieu scolaire garantissant la réussite dans les études et dans la vie de manière générale .

- amélioration des services éducationnels des « kottab » assurant une formation qui permet à l'enfant de passer du processus de l'apprentissage vertical fondé sur la mémorisation au processus de la participation à l'acte éducatif selon des méthodes pédagogiques actives .

## **3/ Les moyens mis en œuvre**

\* pour les objectifs quantitatifs :

- Les jardins d'enfants :

- élaboration de conventions-cadres entre le Ministère des Affaires de la Femme de la famille et de l'Enfance et d'autres partenaires ( Organisation, associations, municipalités....) en vue de la création de jardins d'enfants dans les zones rurales et semi- urbaines ( préparer une carte des zones prioritaires en matière d'éducation pré-scolaire )

- révision de l'approche suivie pour la diffusion du programme audio-visuel d'aide à l'éducation de la petite enfance ( insertion de ce programme dans les activités des institutions d'animations socio-éducatives en ciblant le maximum de parents et d'éducateurs exerçant dans le domaine éducatif ).

\* Pour les Objectifs Qualitatifs :

- Les crèches ( de la naissance à 2 ans)

- mise en place d'une commission mixte qui réunit les différents partenaires concernés par l'enfance pour la recherche d'autres procédés de garde d'enfants ( de la naissance à 2 ans ) moins coûteux et répondant aux besoins des parents.

- mise au point d'un cahier des charges qui définit les modalités d'ouverture de ces catégories de structures.

- mise au point d'un guide des éducatrices des crèches en vue de les aider à améliorer l'action éducative dans ces institutions.
- élaboration de programmes de formation des cadres chargés de l'action éducative dans ces institutions.

- Les jardins d'enfants :

- soutien des programmes pédagogiques officiels par l'élaboration de documents d'application pratiques concernant les différentes activités qu'offrent les jardins d'enfants pour aider les éducateurs à améliorer le niveau de leurs interventions.

- mise en œuvre de programmes de formation des formateurs ( inspecteurs) qui s'appuient sur les « études de terrain » garantissant une efficacité de formation.

- mise en œuvre de programmes de formation au profit des différentes catégories d'éducateurs de jardins d'enfants .

- Les « kottab »

- soutien de la formation des responsables de « kottab » par l'organisation de sessions de formation au profit de groupes de titulaires de maîtrise en sciences Islamiques en vue de les préparer à l'éducation pré-scolaire dans les « Kottab ».

- révision du programme d'éducation dans les « Kottab » dans le cadre d'une commission multidisciplinaire réunissant des représentants de différents ministères concernés par l'éducation pré-scolaire.

- Les écoles ayant des classes préparatoires :

- formation pédagogique pertinente des éducateurs les aidant à améliorer leur rendement dans le domaine de l'animation socio-éducative auprès des enfants des classes préparatoires.

- élaboration de programmes de formation au profit des encadreurs ( directeurs d'écoles, assistants pédagogiques, inspecteurs ) pour garantir un meilleur suivi dans ce domaine.

- mise en place de moyens nécessaires aux activités ( le matériel pédagogique, les instruments d'animation... )

- élaboration d'un guide référentiel au profit des éducateurs des classes préparatoires.

## Les données quantitatives de l'évolution de l'Education Pré- Scolaire

Les classes préparatoires au sein des Ecoles primaires :

L'année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Les enfants de 5 ans	7657	14361	19361	24300	29300	34300	34300	34300	34300	34300

Les Jardins d'enfants :

L'année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Les enfants de 3 + 4 + 5 ans	89489	94989	100489	105989	111489	116989	122489	127989	133489	138989

Les « Kottab » :

L'année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Les enfants de 3 + 4 + 5 ans	21055	23455	25855	28255	30655	33055	35455	37855	40255	42655

- Nombre d'enfants de 3,4 et 5 ans dans les différentes institutions ( jardins d'enfants, classes préparatoires, « Kottab ») en 2001 : 118201 enfants ( taux de couverture 21,5%)

- Nombre d'enfants de 3,4 et 5 ans dont la couverture au sein des différentes institutions est projetée pour 2006 !: 192701 ( taux de couverture 35 % )

- Nombre d'enfants de 3,4 et 5 ans dont la couverture au sein de ces mêmes institutions est projetée pour 2010 : 224.301 ( taux de couverture 40,75 % ) .

- Nombre d'enfants de 5 ans dans les différentes institutions ci-haut mentionnées en 2001 : 55811 ( taux de couverture : 28,7 %)
- Nombre d'enfants de 5 ans dont la couverture au sein de ces institutions est projetée pour 2006 : 107.175 ( taux de couverture 55 % ) .
- Nombre d'enfant de 5 ans dont la couverture au sein de ces mêmes institutions est projetée pour 2010 : 120.763 ( taux de couverture : 62% )
- Nombre total projeté pour les enfants de 3,4 et 5 ans : 550748 enfants .
- Nombre total projeté pour les enfants de 5 ans : 194759 enfants.

Les Estimations Financières pour les années (2002-2006)

Participation du Ministère		
Le Domaine	Estimation annuelle	Estimation sur 5 ans
1- Formation des éducateurs des jardins d'enfants selon l'UTSS et soutien pour le matériel éducatif et son renouvellement ( convention de partenariat entre les deux institutions)	65.000 DT	65.000 X 5 = 325.000DT
2- Formation des inspecteurs d'enfance	15.000 DT	15 X5 = 75 .000 DT
3- Elaboration des documents pédagogiques et des études	7.000	7.000 X 5 = 35.000 DT
Participation de l'UNICEF		
* programme audio-visuel d'aide à l'éducation de la petite enfance : - réalisation du 4 <sup>ème</sup> film pour la catégorie d'âge 5/7 ans - diffusion large du programme ( les plans d'action social et d'information) - formation des éducateurs animateurs chargés de l'animation des groupes dans le gouvernorats. - organisation de séminaires d'évaluation et de suivi - acquisition de matériel audio- visuel	90.000DT	90.000X5 = 450.000DT
Total	177.000 DT	885.000 DT

### III- Les composantes agissantes dans l'amélioration de l'encadrement et de l'éducation de manière globale :

#### 1/ Dans le domaine éducatif :

Mise en place de processus, à même de consolider le partenariat et la complémentarité dans le cadre de l'élargissement du taux de couverture en matière d'éducation pré-scolaire, et ce, en multipliant les efforts consentis de la part de tous les acteurs qui peuvent intervenir dans ce domaine ( secteur privé, ONG, associations...)

#### 2/ Dans le domaine social :

Consolidation des efforts fournis en vue d'offrir à l'enfant un meilleur encadrement social, et activation des rôles dévolus aux différents intervenants dans ce domaine et multiplication de procédures complémentaires et plus rentables.

#### 3/ Dans le domaine de la Santé :

- développement de l'encadrement en matière de santé de l'enfant, amélioration des programmes, et élargissement du champ d'intervention du secteur de la médecine scolaire afin qu'elle touche tous les enfants où qu'ils soient.

- élargissement du champ de la consultation médicale pré-scolaire pour couvrir les enfants de 5 ans, compte- tenu de ce que cela offre comme chances de réussite scolaire à l'enfant.

- diffusion de la culture sanitaire dans le milieu familial surtout en zone rurale, afin de favoriser l'encadrement sanitaire au sein du milieu familial ; il faut signaler que le ministère de la santé publique joue un rôle important dans ce domaine, à travers le programme national d'enseignement aux adultes.

- création d'unités de mise à niveau des handicapés, chargées des enfants d'âge pré-scolaire pour les aider à une intégration future dans les institutions éducatives et élargissement de ces unités pour couvrir les différentes régions.

# L'enseignement de base

## Catégorie d'âge : 6-16 ans

Un regard sur ce qui a été réalisé en Tunisie dans le domaine de l'Enseignement de Base par rapport aux six objectifs de Dakar ( Avril 2000 ) permet déceler que cet enseignement a connu une grande évolution.

L'Enseignement de base en Tunisie a gagné la plupart des défis liés à la scolarisation et l'égalité des chances entre les deux sexes tout en offrant des chances égales d'évolution scolaire à tous et sans exception, et ce , à travers un enseignement de base gratuit et obligatoire tel que le stipule la loi du 29 Juillet 1991, confirmé d'ailleurs par la loi d'orientation de l'Education et de l'enseignement scolaire du 23 Juillet 2003.

Les marques d'évolution engendrées par la réforme du système éducatif se sont multipliées durant la dernière décennie, surtout concernant le premier cycle de l'enseignement de base ( l'accès , l'efficacité, la gestion administrative... ) ce qui a permis de multiplier les composantes qui favorisent la réalisation d'une éducation de qualité pour tous, finalité que le Forum de Dakar tend à réaliser à travers ce qu'il a fixé comme objectifs et ce qu'il a proposé comme stratégies de travail .

Malgré ce qui a été réalisé dans le domaine de l'enseignement de base, aussi bien sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif, les aspirations de l'école Tunisienne et les défis qu'elle s'est assignés, surtout sur le plan qualitatif, dépassent ce qui a été réalisé, et l'action est continue dans la consolidation de cette orientation. C'est ainsi que le plan d'action EPT constitue pour la Tunisie un pivot dynamique qui participe de manière efficace à la réalisation des objectifs et à la réponse aux engagements de la Tunisie dans ce domaine.

# Les résultats enregistrés dans l'enseignement de base 1994-2001

Le système éducatif Tunisien a connu le long de la décennie écoulée (1990-2000 ) une réforme en profondeur qui a couvert l'organisation, les programmes d'enseignement et ses contenus, le système des examens scolaires, celui de la formation continue et les modalités de recrutement des enseignants.

Lors du IX<sup>ème</sup> plan de développement une série de mesures ont été entreprises concernant les procédures organisationnelles et pédagogiques qui visent l'amélioration du rendement interne du système éducatif et à la consécration des objectifs prescrits à ce secteur aussi bien au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif .

## 1/ l'Aspect Qualitatif

### *1.1 Dans le domaine des programmes et des livres scolaires*

a– les programmes scolaires se sont vus allégés de 20 % de leur contenu , les livres scolaires ont été également allégés de 40 % et ce, dans le but de fonder les apprentissages sur ce qui est primordial parmi les savoirs et les compétences.

b– Dans le cadre de l'ouverture de l'école à la modernité et au renouvellement, il a été décidé d'assurer l'enseignement de l'anglais comme 2<sup>ème</sup> langue étrangère, compte tenu de l'importance que connaît cette langue surtout pour la maîtrise des connaissances et des technologies. Cet enseignement a commencé à être dispensé aux élèves de la 7<sup>ème</sup> année de base à partir de septembre 2000 avec une moyenne de 2 Heures par semaine.

c– généralisation de l'approche par compétence et du système de cycles à partir de septembre 2000, et ce, pour le 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement de base.

### *1.2 Dans le domaine de l'évaluation*

Dans le cadre du renforcement de la fonction d'évaluation, en tant que composante importante de la réforme du système éducatif, un certain nombre d'études d'évaluation ont été réalisées, touchant surtout les acquis des apprenants et les activités de formation continue organisées dans les CREFOC et les écoles d'été .Et pour donner à l'évaluation plus d'importance, un Centre National de Renovation Pédagogique et des Etudes en Education a été créé ( CNIPRE ) avec un département « évaluation » .Il y a lieu de signaler que la Tunisie a participé à des évaluations internationales dont :

- Evaluation TIMSS 1999 évaluation des apprentissages de base en mathématiques et en sciences pour élèves de 8<sup>ème</sup> année de l'enseignement de base : 38 pays ont participé à cette évaluation.

- Evaluation des acquis des élèves et des conditions d'apprentissage (MLA) évaluation des acquis des élèves de 4<sup>ème</sup> année de l'enseignement de base en mathématique, lecture, écriture et compétences de vie courante : 11 pays d'Afrique et une soixantaine de pays des différents continents ont participé à cette évaluation ( 2000 ).

### ***1.3 - Dans le domaine de l'usage de TIC en éducation***

- il a été procédé à la connexion de tous les collèges et les lycées au réseau Internet.

- quatre livres ont été élaborés, facilitant l'accès aux TIC et leur usage et dans le but d'une opérationnalisation efficiente des TIC par les enseignants dans les différentes disciplines d'enseignement, 12000 enseignants et encadreurs ont reçu une formation TIC et ce, dans le cadre d'un plan de formation continue.

- D'autre part, il y a eu renforcement des TIC à l'échelle nationale et régionale pour la mise en œuvre et du suivi des différents projets .

### ***1.4 – dans le domaine de la remédiation de l'échec scolaire***

une série de mesures ont été prises pour limiter l'échec scolaire, dont on peut mentionner :

- multiplication des cellules d'action sociale en milieu scolaire pour mener des actions préventives contre l'abandon scolaire précoce, et ce, par l'encadrement des cas sociaux retenus et qui peuvent constituer un handicap à la réussite scolaire ( facteurs sociaux, psychologiques, physiques).

-Un guide d'action sociale en milieu scolaire a été élaboré en collaboration avec l'UNICEF. Ce guide constitue un référentiel fondamental pour les intervenants dans ce programme.

D'un autre côté, des cellules d'écoute et de conseil ont été créés dans les collèges et lycées. Ces cellules jouent un rôle important dans la lutte contre l'échec scolaire et la protection des adolescents des fléaux sociaux ( tels que les maladies sexuellement transmissibles, et les déraillements d'ordre comportemental) .

- attention accordée aux cantines scolaires au profit des élèves nécessiteux des écoles primaires, surtout dans les zones rurales et augmentation des budgets qui leurs sont alloués.

- création d'internat et salles de permanence dans un grand nombre d'institutions scolaires pour pallier aux difficultés de déplacement.

- allocation de bourse d'études pour les nécessiteux couvrant les frais d'internat et la prise en charge des livres et fournitures scolaires.

- lutte contre la surcharge des classes ; une mesure a été prise interdisant le dépassement de 30 élèves en 6<sup>ème</sup> année de base et 32 élèves en 9<sup>ème</sup> année de base.
- limitation des classes à section
- organisation de cours de soutien scolaire gratuits au profit des élèves de 6<sup>ème</sup> année et 9<sup>ème</sup> année de base qui enregistrent des résultats médiocres.
- création de 90 écoles de métiers en septembre 1999 dispensant une formation qui prépare à l'employabilité.
- mise au point de la carte des écoles prioritaires en septembre 2000( 696 écoles et 104 collèges) .Le programme d'éducation prioritaire ( PEP) a démarré en septembre 2001. Ces écoles se sont vues octroyer des moyens supplémentaires en vue d'améliorer leurs services et les conditions d'apprentissage.
- mise en place de la classe préparatoire pour les enfants de 5 ans à partir de l'année scolaire 2001/2002 au cours de laquelle 7667 enfants y ont été inscrits. Cette procédure sera généralisée progressivement pour accueillir tous les enfants de 5 ans d'âge. Le secteur public, le secteur privé et les composantes de la société civile ( ONG, Associations... ) joueront dans ce cadre un rôle complémentaire.

### ***1.5- Dans le domaine de l'amélioration du niveau d'enseignement et de l'encadrement***

Une série de mesures ont été prises pour l'encadrement des enseignants et du cadre pédagogique en général.

Le cadre enseignant a connu une évolution qualitative sensible le long des années écoulées, et ce, sur le plan de la formation initiale et de la compétence pédagogique ; les enseignants du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement de base sont recrutés parmi les sortants de ISFM ( instituts supérieurs de formation des maîtres). D'autre part, un plan d'action pour la formation continue des enseignants sur trois ans est mis en œuvre .Ce plan s'appuie sur trois éléments essentiels :

- modernisation des processus de formation
- formation des formateurs et décentralisation de la formation
- développement de la formation à travers l'usage des TIC .

### **La période du IX<sup>ème</sup> plan a connu :**

- l'évolution du nombre d'inspecteurs du 2<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement secondaire, dans toutes les disciplines qui ont connu une évolution du nombre des enseignants .C'est ce qui a permis d'améliorer le taux de couverture pédagogique : de 215 enseignants par inspecteur en 1997 à 201 enseignant par inspecteur en 2001/2002.
- création du grade de professeur principal hors classe .

- création des grades de maître d'application principal et de professeur d'école .

## 2/ l'Aspect Quantitatif

L'enseignement de base , qui est mis en place depuis le début de la décennie écoulée ( 1990) a participé de manière tangible à une évolution quantitative qui couvre les différents niveaux de cet enseignement, et ce, en raison particulièrement de l'enseignement obligatoire et gratuit .

Cette évolution apparaît à travers un certain nombre d'indicateurs quantitatifs qui seront présentés dans les tableaux qui suivent .

### **2.1- 1 er cycle de l'enseignement de base**

Le premier cycle de l'enseignement de base a connu, durant la décennie écoulée, une augmentation du nombre des écoles et des enseignants malgré la régression du nombre d'élèves dans les classes.

#### a ) les élèves

Le nombre d'élèves du premier cycle de l'enseignement de base a connu une régression depuis l'année scolaire 1994/1995 suite à la réduction du nombre d'élèves enregistrés en 1<sup>er</sup> année.

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre d'élèves de cette phase :

Année scolaire	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02
Nombre d'élèves	1472844	1460101	1441143	1440479	1432896	1403729	1363393	1314836

#### b) Taux de scolarisation

Le système éducatif Tunisien a réalisé une scolarisation quasi-totale pour les enfants âgés de 6 ans, car celle-ci a atteint en 2001 / 2002 le taux de 99 %. Le taux de scolarisation a d'ailleurs connu une stabilité à ce niveau le long des années écoulées.

		95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02
<b>Taux net de scolarisation des enfants de 6 ans</b>	<b>Garçons</b>	<b>99.1</b>	<b>99.1</b>	<b>99.0</b>	<b>99.1</b>	<b>99.0</b>	<b>98.8</b>	<b>99.0</b>
	<b>Filles</b>	<b>98.9</b>	<b>99.0</b>	<b>99.0</b>	<b>99.1</b>	<b>98.9</b>	<b>99.1</b>	<b>99.0</b>
	<b>Total</b>	<b>99.0</b>	<b>99.1</b>	<b>99.0</b>	<b>99.1</b>	<b>99.0</b>	<b>99.0</b>	<b>99.0</b>
<b>Taux net de scolarisation des enfants de 12 ans</b>	<b>Garçons</b>	<b>94.4</b>	<b>93.7</b>	<b>93.0</b>	<b>92.8</b>	<b>92.0</b>	<b>91.7</b>	<b>91.0</b>
	<b>Filles</b>	<b>89.4</b>	<b>90.8</b>	<b>91.5</b>	<b>91.8</b>	<b>91.9</b>	<b>92.2</b>	<b>91.6</b>
	<b>Totales</b>	<b>92.0</b>	<b>92.3</b>	<b>92.3</b>	<b>92.3</b>	<b>92.0</b>	<b>92.0</b>	<b>91.3</b>

Le taux de scolarisation des enfants de 6 ans fait état de l'égalité des chances entre filles et garçons en éducation alors que la différence était marquée par 2.2 en 1994/95 tel que le précisent les données du tableau suivant :

<b>L'année</b>	<b>1994/1995</b>	<b>1998/1999</b>	<b>2001/2002</b>
<b>Taux des garçons</b>	<b>99.1%</b>	<b>99.1%</b>	<b>99%</b>
<b>Taux des filles</b>	<b>96.9 %</b>	<b>99.1 %</b>	<b>99 %</b>
<b>Total</b>	<b>98 %</b>	<b>99.1 %</b>	<b>99 %</b>

### c ) Les classes

Le nombre de classes a enregistré une régression de 529 classes en 2001/2002 par rapport à l'année 2000/2001, et ce, en raison de la diminution du nombre d'élèves (diminution de 48557 élèves) . la moyenne nationale de densité est de 28.3 en 2001/2002, alors qu'elle était de 31.3 en 1994/1995.

Les données du tableau ci-après précisent l'évolution du taux de densité / classe dans les zones communales et non communales durant les 8 dernières années.

catégorie	zone	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02
Elèves	Communal	909414	901295	887436	883564	867032	859099	836998	811124
	Non communal	563430	558806	553707	557915	556864	544630	526395	503712
	<b>Total</b>	<b>1472844</b>	<b>1460101</b>	<b>1441143</b>	<b>1440479</b>	<b>1432896</b>	<b>1403729</b>	<b>1363393</b>	<b>1314836</b>
Classe	Communal	27707	27966	27820	27625	27533	27387	27087	26937
	Non communal	19301	19503	19555	19583	19766	20089	19968	19589
	<b>Total</b>	<b>47008</b>	<b>47469</b>	<b>47375</b>	<b>47208</b>	<b>47299</b>	<b>47476</b>	<b>47055</b>	<b>46526</b>
Densité	Communal	348	32.2	31.9	31.9	31.8	31.4	30.9	30.1
	Non communal	29.2	28.7	28.3	28.5	28.2	27.1	26.4	25.7
	<b>Total</b>	<b>31.3</b>	<b>30.8</b>	<b>30.4</b>	<b>30.5</b>	<b>30.3</b>	<b>29.6</b>	<b>29.0</b>	<b>28.3</b>

Concernant la charge des classes il y a lieu de signaler que ce phénomène varie d'une région à l'autre . La moyenne générale du nombre d'élèves par classe oscille selon les régions entre 23.5 (gouvernorat de Siliana) et 31.2 (gouvernorat de Ben Arous).

Les indications du tableaux suivants précisent la moyenne densité / classe selon les niveaux pour l'année scolaire 2001/2002 .

Niveau	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	4 <sup>ème</sup> année	5 <sup>ème</sup> année	6 <sup>ème</sup> année	Total
<b>Moyenne de la densité</b>	28	29.5	28.9	28.3	28.2	26.6	28.3

Le nombre des classes à section a connu pour la première fois en 1999/2000 une régression après avoir suivi une courbe évolutive le long des sept années précédentes.

En 2001/2002, le nombre de classes à section a baissé de 1495 classes, sachant que le nombre d'écoles abritant ces classes à section est de 677 écoles réparties sur les différentes régions.

Nombre minimum à Tunis : 1 seule école  
Nombre maximum à Kasserine : 78 écoles

Nombre total des écoles primaire abritant des classes à section : 4476

Taux des écoles à classes à section 15.12 % .

Les données du tableau suivant précisent le nombre de classe / section par niveau pour l'année 2001/2002 :

Année scolaire 2001/2002

Niveau	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année	3 <sup>ème</sup> année	4 <sup>ème</sup> année	5 <sup>ème</sup> année	6 <sup>ème</sup> année	Total
Nombre de section	595	596	482	486	438	430	3027
Nombre de classes	2934	2941	2387	2397	2158	2133	1495

d) Taux de réussite

Les taux de réussite des élèves ont connu une nette évolution positive. Cette amélioration est certainement due au développement de l'efficience de l'école primaire. Les données chiffrées du tableau suivant reflètent avec plus de précision cette évolution :

Année scolaire	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01
Taux de réussite	78.4 %	79.6 %	77.0 %	78.3 %	80.8 %	83.3 %	88.5 %

De même, le taux de succès pour le passage du 1<sup>er</sup> cycle au 2<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement de base a connu une amélioration tangible telle que le précise le tableau suivant : taux de passage de la 6<sup>ème</sup> à la 7<sup>ème</sup> année de base :

Sexe / année	1990	1995	1999	2000	2001
Garçons	39.7 %	58.1 %	66.8 %	74.6 %	85%
Filles	41.0 %	61.4 %	70.6 %	78.1 %	89.2 %
Total	40.2 %	59.7 %	68.6 %	76.3 %	87 %

e) Taux de redoublement et d'abandon :

Le phénomène de redoublement connaît une réduction sensible d'année en année les données chiffrées du tableau suivant précisent l'évolution de cette réduction :

Année scolaire	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01
Taux de redoublement	17.2 %	16.0%	19.7%	18.3%	15.9%	13.8%	9.6%

D'un autre côté, l'abandon ne constitue plus aujourd'hui un phénomène par comparaison avec les années précédentes. Le tableau qui suit relate la réduction nette du taux d'abandon, et plus particulièrement la différence enregistrée entre l'année 2000/ 2001 et celle qui la précède :

Année scolaire	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01
Taux d'abandon	4.4 %	4.5 %	3.3 %	3.4 %	3.2 %	2.9 %	1.9 %

Cet abandon,( bien que réduit : 1.9), est considéré comme étant un abandon volontaire, car, il résulte du retrait, pour une raison ou une autre, de l'élève par sa famille ; c'est pour cela que l'Etat Tunisien a pris une série de mesures pour endiguer ce phénomène en vue de l'éradiquer ou du moins le réduire au plus bas niveau .

Concernant les élèves, (objets d'abandon scolaire) ; même si leur nombre est limité, une perspective de formation aux métiers leur est offerte surtout aux sein des ateliers appartenant au secteur public et au secteur privé .Les autorités, surtout régionales et locales veillent sur cette formation à l'employabilité qui prépare cette catégorie d'enfants à l'intégration positive à la vie active à travers une formation par les compétences, favorisant en même temps la réalisation de projets

### 2.1 *le deuxième cycle de l'enseignement de base*

Le deuxième cycle de l'enseignement de base a connu une augmentation substantielle du nombre d'élèves qui a nécessité l'accélération du rythme de constructions scolaires ; le nombre de collèges est passé de 434 collèges en 1994 / 95 à 654 en 2001/2002 avec une augmentation de 31 collèges par an .

### **a) Les élèves :**

Compte –tenu du progrès réalisé par les élèves du 1<sup>er</sup> cycle et de l'amélioration des résultats à la fin de ce cycle, le 2<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement de base a connu une augmentation du nombre d 'élèves qui est passé de 455995 en 1996/1997 à 603765 en 2001/2002, et il est prévu que le nombre d'élèves augmentera davantage au cours des prochaines années.

Les données du tableau suivants relatent l'évolution du nombre d'élèves le long des années écoulées :

Année scolaire	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02
Nombres d'élèves	394079	418262	455995	469488	516178	555114	580974	603765

### **b) Les classes :**

Le nombre de classes au 2<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement de base est passé de 11.525 en 1995/1996 à 18043 en 2001/2002- la densité moyenne ( nombre d'élèves par classe) a baissé de 35.9 en 1996/1997 à 33.5 en 2001/2002 .

Et malgré l'évolution du nombre de classes d'un côté, et la réduction de la densité de l'autre, les classes restent tout de même chargées par certains endroits, et ce, en raison de la rapidité d'évolution du nombre d'élèves dans ce cycle.

Le tableau suivant précise la répartition du nombre de classes et de la moyenne élèves / classe selon l'année scolaire :

Année scolaire	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01	01/02
Nombre de classe	11525	12697	13362	14934	16500	17264	18043
Moyenne d'élèves/classe	36.3	35.9	35.1	34.6	33.6	33.7	33.5

### **c) Taux de réussite**

Une différenciation des taux de passage d'un niveau à l'autre caractérise le 2<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement de base.

Le tableau suivant précise le taux de réussite selon le niveau et l'année scolaire

Niveau /année scolaire	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01
7 <sup>ème</sup> année	77.4%	71.8 %	68.8 %	68.1 %	70.7 %	70.3 %	65.2 %
8 <sup>ème</sup> année	80.9 %	79.8%	66.2 %	65.4 %	68.3 %	69.9 %	69.4 %
9 <sup>ème</sup> année	84.4 %	81.8%	86.8%	68.2%	68 %	74.2%	81.1 %

\* démarrage du nouveau régime ( régime de l'enseignement de base )

#### d) Taux de redoublement et d'abandon

Malgré la régression relative du taux de redoublement en 9<sup>ème</sup> année enseignement de base, le taux de redoublement relatif à la 7<sup>ème</sup> et à la 8<sup>ème</sup> années est encore élevé, tel que le précise le tableau suivant :

Niveau /année scolaire	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01
7 <sup>ème</sup> année	16.2 %	21.6%	23.7%	23.3%	19%	19.5%	23.2%
8 <sup>ème</sup> année	12.3%	13.3%	24.3%	24.3%	21.9%	20.3%	20.8%
9 <sup>ème</sup> année	9.7%	11 %	7.6%	22.1%	21.8%	16.8%	12.2%

Le taux d'abandon connaît une instabilité, et ce ,par rapport aux trois niveaux ( 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> année ). Les données chiffrées du tableau qui suit précisent le taux d'abandon par niveau et par année scolaire :

Niveau /année scolaire	94/95	95/96	96/97	97/98	98/99	99/00	00/01
7 <sup>ème</sup> année	6.4%	6.5%	7.4%	8.6%	10.2%	10.2%	11.5%
8 <sup>ème</sup> année	6.8%	6.9%	9.5%	10.4%	9.8%	9.8%	9.9%
9 <sup>ème</sup> année	5.4%	7.1%	5.6%	9.7%	10.2%	8.9%	6.7%

● démarrage du nouveau régime

Il est à signaler que les données chiffrées ci-haut mentionnées ne reflètent pas de manière très claire une amélioration nette des indicateurs liés au succès et au redoublement et abandon scolaire, et ce, du fait que la 2<sup>ème</sup> cycle de l'enseignement de base est achevé par un examen national qui procède à la sélection des élèves préparés à la poursuite de leurs études secondaires. Les compétences requises pour l'accès à l'enseignement secondaire reposent donc plus sur l'aspect qualitatif que sur l'aspect quantitatif.

# Le plan futur (2002 – 2010)

## Projections relatives au développement du nombre des élèves dans l'enseignement de base :

Pour être précis, global et efficace, tout plan éducatif doit s'appuyer sur une prospective clairvoyante et des données statistiques précises, en particulier dans le domaine du développement du nombre d'élèves scolarisables – dans tous les niveaux – pour toute la durée du plan.

Partant de ce principe, le plan national visant à offrir la meilleure qualité d'éducation pour tous a commencé, dès le départ, par fournir les différentes données statistiques visant la prospection du développement quantitatif du nombre d'élèves au cours de la première décennie du troisième millénaire, période visée par la plan.

### 1-Développement prévisible du nombre d'élèves :

A partir de l'année scolaire 1995/1996, le premier cycle de l'enseignement de base a connu une baisse du nombre d'élèves qui se poursuivra durant la prochaine décennie. Cette baisse s'explique par deux facteurs essentiels :

- Réduction du nombre d'élèves inscrits en première année de l'enseignement de base, en raison de la baisse du taux des natalités ;
- La nette amélioration du taux de réussite à l'intérieur du cycle et d'un cycle à l'autre, et ce grâce aux réformes pédagogiques décidées, en particulier la généralisation progressive de l'approche par compétences, l'adoption du système des niveaux et l'élimination du concours régional à la fin de la sixième année de l'enseignement de base.

Le tableau suivant montre la développement prévisible du nombre d'élèves dans ce cycle jusq'à l'année scolaire 2010-2011 :

	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11
1 <sup>ère</sup> année	215.449	183.319	176.657	165.597	161.497	159.460	154.442	156.396	156.414	156.414	156.414
2 <sup>ème</sup> année	227.217	235.611	194.033	185.147	173.737	169.056	166.785	161.706	163.353	163.462	163.468
3 <sup>ème</sup> année	233.693	229.330	248.487	183.194	174.555	163.809	159.368	157.217	152.441	153.964	154.074
4 <sup>ème</sup> année	223.916	225.374	221.740	265.615	194.402	182.293	171.064	166.111	163.736	158.897	160.160
5 <sup>ème</sup> année	230.237	228.386	230.319	229.555	279.565	184.196	172.314	161.697	156.985	154.728	150.167
6 <sup>ème</sup> année	232.881	212.816	207.671	208.916	208.366	290.079	197.983	181.257	169.845	164.566	162.047
<b>Total</b>	<b>1 363.393</b>	<b>1 314.836</b>	<b>1 278.907</b>	<b>1 238.024</b>	<b>1 192.122</b>	<b>1 148.893</b>	<b>1 023.956</b>	<b>984.384</b>	<b>862.774</b>	<b>952.031</b>	<b>946.330</b>

Quant à l'évolution du nombre des élèves nouvellement inscrits de l'année scolaire 2000/2001 à l'année 2006/2007, elle se présente comme suit :

<b>Année scolaire</b>	<b>2000/01</b>	<b>2001/02</b>	<b>2002/03</b>	<b>2003/04</b>	<b>2004/05</b>	<b>2005/06</b>	<b>2006/07</b>
<b>Nouveaux inscrits</b>	<b>191.087</b>	<b>179.863</b>	<b>175.000</b>	<b>164.000</b>	<b>160.000</b>	<b>158.000</b>	<b>153.000</b>

Cette baisse prévisible dans l'évolution du nombre d'élèves au cours de la prochaine décennie dans le premier cycle de l'enseignement de base est un élément qui renforce les orientations du plan EPT et favorise la réalisation de ses objectifs.

# **Principaux axes du Plan national EPT pour l'enseignement de base**

Dans le cadre du programme présidentiel et pour approfondir davantage la réforme globale du système éducatif visant à le moderniser et à améliorer son rendement pour la mise en œuvre du projet « Ecole de demain », les prochaines années verront se poursuivre ces réformes pour dépasser les faiblesses enregistrées, en particulier dans le domaine qualitatif, ce qui permettra au Système éducatif tunisien de réaliser tous les objectifs visant à assurer une éducation de qualité pour tous, en conformité avec les objectifs définis par le Forum de Dakar (2000) en matière d'éducation de base.

Les réformes proposées s'organisent selon les axes suivants :

- Hausse du rendement interne du système éducatif en faisant face à l'échec scolaire dans toutes ses formes (abandon, redoublement) et amélioration des taux de passages et de réussites ;
- Amélioration de la qualité des acquis des élèves afin qu'ils soient aptes à assurer leur auto-apprentissage et dotés de compétences et d'habiletés mieux adaptées aux exigences du marché du travail.
- Mettre l'accent sur l'institution éducative en tant que cellule active du système éducatif.
- Amélioration des conditions d'apprentissage en reliant les réformes éducatives aux différents plans de développement.
- Veiller à faire participer activement la société civile, le plus largement et à travers ses différentes structures, aux différents plans de réforme du système éducatif.

## Premier axe

**Hausse du rendement interne du système éducatif en faisant face à l'échec scolaire dans toutes ses formes (abandon, redoublement) et amélioration des taux de passages et de réussites**

*Moyens devant permettre d'atteindre les objectifs de cet axe :*

### 1.1 Révision de la grille horaire dans l'enseignement de base :

Comparé à l'horaire hebdomadaire des systèmes éducatifs européens, l'horaire hebdomadaire tunisien dans le 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement de base dépasse, dans tous les cas de figure, l'horaire moyen en vigueur dans les pays européens ; il avoisine le seuil maximum dans certains de ces pays.

Quant à la journée scolaire en Tunisie, elle est organisée selon le régime de la double séance. Cela signifie que la moitié des élèves commencent leur journée à 7h 30 du matin, jusqu'à 10h 00 ; puis de 12h 30 à 15h 00 ; et que l'autre moitié commencent leur journée à 10h 00 jusqu'à 12h 30, puis de 15h 00 à 17h 30.

Il est donc devenu nécessaire d'introduire un certain nombre de correctifs au niveau du volume et de la répartition de l'horaire hebdomadaire, tout en mettant en place une nouvelle organisation de la journée scolaire de sorte que la journée scolaire soit plus aérée et les conditions d'apprentissage et de formation soient meilleures et, partant, réaliser un meilleur rendement scolaire.

### Stratégie pour la mise en œuvre

- A. Institution du principe de progressivités de l'horaire hebdomadaire (20 heures pour les 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> années de l'enseignement de base ; 25 heures pour les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> années ; 30 heures pour les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années ; 32 heures pour la 7<sup>ème</sup> année et 33 heures pour les 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> années).
- B. Distinction, à l'école primaire, des apprentissages de base et des autres apprentissages, en définissant deux types d'apprentissage :
  - les domaines d'apprentissage prioritaire qui constituent les clefs et les outils de la connaissance , ainsi qu'un socle solide pour les apprentissages ultérieurs et pour toute formation durable. Ces apprentissages sont régis par une progression rigoureuse ; les notions et les concepts y sont construits selon un processus d'intégration continue qui prend appui sur les apprentissages antérieurs tout en préparant les apprentissages ultérieurs.

Etant donné le caractère stratégique de ces apprentissages, des séances spécifiques leur seront consacrées, dans la matinée ou dans l'après – midi, auxquelles sera réservée la part la plus importante de l'horaire quotidien, hebdomadaire et annuel.

- Les domaines d'apprentissage à caractère éducatif et artistique qui ont pour vocation d'aider à développer la personnalité de l'élève, à cultiver ses dons, et à l'initier à la vie en communauté. Pour éviter l'éparpillement qui caractérise ces apprentissages à l'heure actuelle, ils seront désormais regroupés dans le cadre d'activités intégrées qui garantit leur unité et leur cohésion au niveau à la fois des objectifs visés et des méthodes d'animation.
- C. Réaménagement de la semaine scolaire, au niveau des deux premières années de l'enseignement de base, en consacrant cinq journées aux activités d'apprentissage conventionnelles et une journée aux activités au sein des clubs.
- D. Adoption d'une démarche souple dans l'organisation de la journée scolaire au premier cycle de l'enseignement de base en consacrant cinq journées aux activités au sein des clubs.

## **1.2 Révision de la répartition de l'horaire sur les différents domaines d'apprentissage :**

La comparaison de notre système éducatif avec de nombreux systèmes aux performances attestées fait ressortir des différences significatives dans la répartition de l'horaire global sur les différentes disciplines.

Ceci impose au plan de réviser la grille des matières et l'horaire imparti à chacune d'elles, de sorte à rendre l'apprentissage plus performant, à affiner les acquis et à renforcer leur rapport avec la vie pratique.

### **Stratégie pour la mise en œuvre**

A. Renforcement de l'orientation stratégique en matière d'enseignement des langues :  
Cela se traduira par :

- la consolidation de l'apprentissage de la langue arabe et l'amélioration de sa qualité par le biais d'un ensemble de mesures structurelles et pédagogiques dont, en premier lieu, la création de l'année préparatoire et l'adoption de l'approche par compétences qui est par essence intégrative, ainsi toutes les disciplines seront mises à contribution pour développer les compétences de communication orales et écrites des élèves.

L'arabe sera également introduit comme matière obligatoire au baccalauréat dans toutes les filières ; des initiatives seront, en outre, prises pour rénover les

méthodes pédagogiques et les supports didactiques dans l'enseignement de l'arabe, de même d'ailleurs que dans celui des langues étrangères.

- La redistribution de l'horaire consacré à l'enseignement de la langue française dans les deux cycles de l'enseignement de base et dans le cycle secondaire. Ainsi il sera procédé progressivement à la réduction de l'horaire du français dans le 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement de base et à son augmentation dans le second cycle et dans le secondaire, avec, en parallèle, la création de clubs spécialisés pour en améliorer la pratique orale.
- Le renforcement de la présence de la langue anglaise, dont l'apprentissage débutera plus tôt et l'horaire qui lui est imparti sera accru. Il a été décidé, dans ce sens, de consacrer – dans le cadre d'activités de clubs – une heure et demi obligatoires par semaine à cette langue en 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> années de l'enseignement de base, et de porter l'horaire hebdomadaire actuel en 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> années, de 2 à 3 heures.

### **1.3 Mise en place d'un système d'évaluation périodique :**

Au cours des dernières années, la plupart des pays ont opté pour l'allègement du dispositif classique des examens unifiés, à caractère national, particulièrement au cours de la période de scolarité obligatoire, lui substituant un système plus souple de contrôle continu.

En contre partie, ces pays ont développé des systèmes d'évaluation périodique permettant d'assurer le suivi des acquis des élèves et du rendement de leurs systèmes éducatifs.

La Tunisie s'est engagée dans ce courant international en supprimant l'examen régional de passage à la 7<sup>ème</sup> année de l'enseignement de base, et en adoptant le système du contrôle continu pour le passage de l'enseignement de base au cycle secondaire.

#### **Stratégie pour la mise en œuvre**

- Mise en place d'un système national d'évaluation dont la fonction n'est pas diplômante, mais qui joue le rôle d'un observatoire national chargé de mesurer le degré de réalisation des objectifs fixés, sur le plan de la qualité des apprentissages et du niveau des acquis des élèves.

Ce type d'évaluation s'effectuera au moyen de tests unifiés portant sur les apprentissages de base (langues, mathématiques, sciences), et que l'on fera passer à un échantillon représentatif d'élèves. Ces évaluations seront réalisées périodiquement et en alternance entre les classes de 4<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> années de l'enseignement de base et de 2<sup>ème</sup> année de l'enseignement secondaire.

- Adoption d'une évaluation par niveau de sorte à renforcer les moyens d'évaluation formative et permettre de poursuivre un rythme d'éducation et d'apprentissage qui tient compte des différences individuelles et renforce les capacités de l'élève à acquérir les compétences recherchées et nécessaires pour poursuivre l'étape suivante, ce qui permettra de limiter les redoublements et renforcera la qualité des acquis.
- Renforcement de la formation pédagogique des enseignants dans les différents domaines relatifs à l'évaluation, à la construction des tests, la rédaction des devoirs de contrôle, ainsi que les méthodes en vigueur pour l'exploitation des résultats obtenus afin d'y relever les points faibles des élèves et les aider à les dépasser.

#### **1.4 La professionnalisation des enseignants :**

Les profondes mutations que vit le secteur de l'éducation et les nouvelles exigences qui en découlent se répercutent d'une manière directe sur le rôle de l'enseignement et sur les caractéristiques mêmes de la fonction d'enseignement.

Aujourd'hui, l'on s'oriente vers une certaine forme de professionnalisme, et ce en assurant aux enseignants, outre l'indispensable formation de base, une formation professionnelle consistante visant à leur faire acquérir un ensemble de compétences et de savoir-faire pédagogiques-dont certains sont spécifiques à chaque cycle d'enseignement- au niveau aussi bien de leur formation initiale, que de la formation continue et en cours d'exercice. Ceci permettra aux enseignants de contribuer efficacement au développement de leur rendement professionnel de manière qui se reflète positivement sur le rendement des élèves et sur la qualité de leurs acquis.

#### **Stratégie pour la mise en œuvre**

A- Placer les instituts supérieurs de formation des maîtres (ISFM) sous la supervision pédagogique du Ministère de l'Education et de la Formation, dans le cadre de partenariat avec le Ministère de l'enseignement Supérieur, de la Recherche scientifique et de la Technologie.

B- Prolonger la période de formation de base des instituteurs d'une année en recourant à la formation en alternance.

C- Introduction de nouvelles unités dans la formation de base des instituteurs reçue dans les ISFM, de sorte que cette formation soit en harmonie avec les innovations éducatives et conforme aux normes requises.

D- Placer l'Institut Supérieur d'Education et de formation continue (ISEFC) sous la supervision pédagogique du Ministère de l'Education et de la Formation, dans le

cadre de partenariat avec le Ministère de l'enseignement Supérieur, de la Recherche scientifique et de la Technologie.

E- Prolonger la période de formation professionnelle des professeurs à une année, qui sera essentiellement consacrée à la formation de terrain.

F- Faire évoluer la formation initiale des enseignants de sorte qu'elle s'étende à une famille de disciplines voisines au lieu d'être circonscrite dans une discipline unique, et ce , afin de se conformer aux exigences des approches modernes qui reposent sur l'intégration des savoirs dans la même discipline et/ou entre différentes disciplines.

G- Instaurer des programmes intégrés permettant d'assurer la meilleure formation continue aux cadres enseignants, basés sur la prospection des besoins réels dans ce domaine et qui tient compte de ce qui suit :

- renforcement des moyens de formation continue à distance ;
- Exploitation des nouveaux acquis des TIC.

En vue de renforcer les différents moyens visant à développer le programme de formation à l'intention des enseignants en cour d'emploi et tout au long de la vie professionnelle, des programmes intégrés ont été mis au point selon une planification et une échelle de priorités précises et qui tiennent compte de ce qui suit :

- Les besoins réels des enseignants dans les différents domaines en rapport avec leur activité (formation de base, aspect pédagogique, aspect didactique...)

- Les exigences du développement du système éducatif tunisien, à savoir :

- adoption de l'approche par compétence
- développement de l'enseignement des langues
- considération de l'année préparatoire comme partie intégrante de l'éducation de base
- développement du système d'évaluation
- intégration des handicapés dans les circuits scolaires
- les écoles à priorité éducative
- développement des aspects de la vie scolaire et variation de ses aspects
- intégration des TIC.

- les nouveaux circuits possibles en matière de formation continue : adoption des nouvelles technologies dans l'enseignement à distance. Il s'agit de moyens qui contribuent à développer le professionnalisme des enseignants et qui les aident à assimiler les innovations éducatives et pédagogiques pour être à même de suivre le développement qui a intéressé le système éducatif tunisien au cours de ces dernières années.

## **Etapes de l'évaluation**

*En fonction de la nature des moyens inclus dans ce chapitre et des stratégies adoptées pour leur mise en œuvre , l'orientation du système d'évaluation sera comme suit :*

*A/ Une évaluation annuelle, à la fin de chaque année scolaire, concernant en particulier les innovations appliquées pour la première fois, telles que :*

- Les résultats de la révision de la grille horaire et ses implications*
- Les résultats scolaires et éducatifs pour la différenciation entre les domaines d'enseignement et son impact sur le rendement général des élèves*
- Les résultats de la révision de la répartition horaire par matière*
- Les résultats des réformes incluses dans le système d'évaluation.*

*Cette évaluation permettra de renforcer les aspects positifs constatés et de remédier à temps les aspects négatifs enregistrés, ce qui permettra d'obtenir le maximum de garanties pour la mise en œuvre de cette partie du plan.*

*B/ Réalisation de l'évaluation de la mi-décennie (2005) et ce à partir d'études d'évaluation globale (CNIPRE) et ce pour déterminer le degré d'évolution réalisée dans la mise en œuvre du plan et pour y introduire, si besoin est, les rectifications nécessaires.*

*C/ Réalisation de l'évaluation finale en fin de décennie (2010).*

## Deuxième axe

**Amélioration de la qualité des acquis des élèves afin qu'ils soient aptes à assurer leur auto-apprentissage et dotés de compétences et d'habiletés mieux adaptées aux exigences du marché du travail**

Cet axe englobe tous les plans éducatifs et les projets d'enseignement visant à améliorer la qualité des acquis des élèves afin de renforcer leur adéquation avec la vie pratique et les besoins de la société.

*Moyens devant permettre d'atteindre les objectifs de cet axe :*

### **2.1 La rénovation des programmes et des méthodes d'enseignement :**

A- L'appui sur un référentiel international en matière de conception des programmes ;

B- La définition de normes et de Standards dans les différents domaines d'apprentissages, dans tous les cycles ;

C- La révision de la grille des disciplines et des matières, ainsi que de l'horaire qui leur est imparti, dans le sens du renforcement des apprentissages de base (langues, mathématiques, sciences) et d'une plus grande intégration intra et interdisciplinaire,

D- La promotion de l'enseignement des sciences et de la technologie de l'information et de la Communication dans le processus d'apprentissage dès les premières étapes du cursus scolaires ;

E- Le développement de l'enseignement des langues étrangères afin que l'élève tunisien maîtrise réellement, au termes de l'enseignement de base, les deux langues enseignées ;

F- L'enrichissement du contenu culturel des programmes afin de familiariser les élèves avec les diverses formes d'expression littéraire, artistique et symbolique ;

G- L'intégration des pré requis à la formation professionnelle et à l'enseignement dans les programmes d'études.

*Stratégie adoptée*

- Constitution de Commissions (parmi les cadres de supervision éducative) en matière de conception des programmes, selon les normes les plus récentes conformes aux référentiels et aux indicateurs internationaux dans ce domaine,

et assurer aux membres de ces Commissions une formation adéquate à tous les aspects de ce domaine.

- Construction des programmes selon l'approche par compétence et non plus sur la base du connaissances (faire acquérir à l'élève les capacités lui permettant d'accéder par lui-même à une information sans cesse renouvelée, et de s'en servir dans des situations nouvelles, différentes de celles rencontrées au cours de l'apprentissage).
- Mise à la disposition de l'enseignement d'une plage horaire qu'il pourra gérer librement, selon les besoins des élèves, soit pour des activités de soutien et de remédiation, soit pour l'approfondissement de certaines questions étudiées.

## **2.2 La promotion des arts et des activités culturelles**

Les activités culturelles jouent un rôle de premier plan dans l'apprentissage du « vivre ensemble » et dans le développement d'un climat favorable à l'apprentissage. Ces activités font donc partie intégrante de l'action éducative dont elles constituent l'un des éléments essentiels que l'on ne saurait négliger, sous peine de porter atteinte à la commission même de l'école.

C'est dans cette optique qu'a été créé un lycée pilote consacré aux arts, que fréquentent les élèves ayant une vocation confirmée pour la musique, le théâtre et les arts plastiques.

Dans le même sens, il sera procédé prochainement à la création d'une nouvelle filière, consacrée aux arts, menant au baccalauréat et vers laquelle seront orientés, au terme de la 9<sup>ème</sup> année de l'enseignement de base, les élèves doués en la matière.

### *Stratégie adoptée*

Afin de promouvoir l'animation culturelle en milieu scolaire, d'en enrichir le contenu et d'en diversifier les formes et les modalités, un plan d'action, fondé sur les principes suivants, a été établi :

- La densification du réseau des clubs culturels dans les écoles primaires par la création de nouveaux clubs et/ou la réactivation des clubs existants, de sorte que dans chaque école il y ait plus d'un club et que soit ainsi offerte à tous les élèves la possibilité d'exercer une activité culturelle. Ces activités peuvent se dérouler également en dehors de l'école ; grâce à l'institution de formules de partenariat avec les espaces culturels avoisinants ou avec les structures, organisations et associations à vocation culturelles.
- La création, dans tous les collèges et lycées, d'un comité d'action culturelles qui aura pour tâches de veiller à la programmation et à la coordination des

activités culturelles des divers clubs de l'établissement et d'en assurer le suivi et l'évaluation.

- Le renforcement des « classes culturelles » existantes et la poursuite de la mise en place de nouvelles classes tout en oeuvrant à la dotation des ressources humaines et matérielles nécessaires, afin qu'elles constituent à l'enrichissement de la formation dispensée aux élèves dans les activités d'enseignement.
- La mise en place de clubs spécialisés dans les disciplines culturelles et artistiques dans tous les collèges et lycées.

### **2.3 Renforcement de la place des sciences en références aux normes internationales :**

cette orientation vise à renforcer la place des sciences de façon générale les programmes scolaires du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement de base afin de réaliser l'intégralité de l'enseignement et l'amélioration de sa qualité et ce pour permettre aux programmes de suivre le rythme de l'époque et de la modernité et permettre aux élèves d'acquérir le savoir faire qu'exige l'ouverture sur le monde.

#### *Stratégie*

- L'augmentation de l'horaire consacré à l'enseignement des mathématiques à raison d'une heure complémentaire par semaine dans toutes les classes de l'enseignement de base.
- L'ajout d'une demi-heure hebdomadaire à l'horaire réservé à l'éveil scientifique dans quatre des six niveaux du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement.
- L'introduction des sciences au tant que nouvelle discipline dans le deuxième cycle de l'enseignement de base. Une heure et deux par semaine seront réservés à cette discipline. De cette manière l'horaire hebdomadaire global réservé aux sciences naturelles et aux sciences physiques sera de 3 heures, ce qui est conforme à l'horaire en vigueur au plan international.

### **2.4 – Développement de l'éducation à la citoyenneté**

Dans le premier cycle, l'éducation à la citoyenneté sera intégré dans les activités des clubs et perdra ainsi le caractère scolaire et théorique qui l'a déviée de son objectif.

Au niveau des écoles préparatoires, on remplacera les cours actuels- à dominante théorique- par des activités pratiques axées sur l'observation et l'étude de cas réels, et ce à travers des visites d'institutions (municipalités, gouvernorat, chambres des députés...): la simulation en classe de situations concrètes; la participation à la vie associative...etc.

## Stratégie

- Renforcement de l'ouverture de l'école sur son environnement
- Réservation d'une journée par semaine pour les activités à caractère socio-culturel qui seront réalisées sous formes de projets à caractères global et liés à la vie pratique.
- Ouverture des programme scolaires sur les différents domaines de la vie et sur le savoir-faire et les compétences spécifiques.

### **2.5 – Introduction d'apprentissages optionnels dans le second cycle de l'enseignement de base :**

compte tenu de l'accroissement continu du nombre des élèves qui accèdent à ce cycle, grâce à l'amélioration des taux de promotion et ce qui s'en suit quant à la diversification des profils des apprenants, aux disparités qui marquent leurs motivations, leurs vocations et leurs rythme d'apprentissage – il est devenu nécessaire de procéder à la réorganisation des apprentissages dans ce cycle, dans les directions suivantes :

## Stratégie

- Offrir des apprentissages communs à tous les élèves en 7<sup>ème</sup>, 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> années dans les disciplines scolaires « traditionnelles » comme les langues, les sciences, les disciplines sociales et les arts ;
- Introduire, à partir de la 8<sup>ème</sup> année, des apprentissages optionnels à caractère scientifique, technologique-professionnel, littéraire, artistique...qui donneront une coloration spécifique à la formation de l'élève et l'aideront à effectuer ultérieurement, par la suite de ses études, un choix qui corresponde réellement à ses prédispositions et à ses souhaits ;
- Intégrer ces apprentissages optionnels dans le programme d'études et la grille horaire en 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> années, à raison de 2 à 3 heures par semaine ; l'élève devant choisir obligatoirement l'un des domaines de concentration suivants : sciences et technologie, techniques et métiers ; sciences de la nature, arts et humanités et langues et civilisations. L'élève a la possibilité de changer de domaine de concentration au cours de la 9<sup>ème</sup> année.
- Introduire le principe de souplesse dans la gestion d'une partie du temps scolaire en consacrant une heure hebdomadaire en 8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> années à des activités que les enseignants, en accord avec les élèves et leurs parents, programmeront, en fonction des besoins, pour consolider les apprentissages de base dans le domaine des langues et/ou des sciences.

## **2.6 – Les technologies de l’information et de la communication (TIC) au service des activités d’enseignement – apprentissage.**

Les TIC constituent un choix stratégique dans le projet de l’école de demain et l’un de ses principaux piliers. La maîtrise de ces technologies est considérée, en effet, comme l’un des moyens les plus efficaces pour la préparation des nouvelles générations à affronter l’avenir et relever les défis dont il est porteur.

Les TIC constituent – choix stratégique des le projet de l’école de demain, c’est l’un de ses principaux fondements car leur maîtrise est l’un moyen fondamentaux pour la qualifications des jeunes à relever les défis du futur ; elles contribuent également à diversifier les voies de l’apprentissage, à développer ses méthodes par le renforcement d’orientations qui visent l’amélioration de la qualité des acquis.

### *Stratégie de mise en oeuvre*

#### **A- Intégration des technologies de l’information et de la communication dans le processus d’apprentissage**

Un plan à été conçu en vue d’intégrer les technologies de l’information et de la communication (TIC) dans les programmes scolaires, afin de doter les élèves, dès leur jeune âge, de la capacité de se servir des moyens considérables qu’elles offrent dans l’apprentissage, la recherche de l’information, la communication, et pour trouver les réponses et les solutions aux problèmes qu’ils rencontrent. Dans le même sens, des outils et des guides seront mis à la disposition des enseignants pour les aider à tirer parti des ressources offertes par les TIC dans les différents domaines de l’apprentissage.

Ce plan sera mis en œuvre dans le cadre des projets d’établissement qui définissent les objectifs pédagogiques spécifiques à atteindre, les actions à entreprendre, les résultats attendus et les modalités de leur évaluation.

#### **B- La mise à niveau des enseignants pour une meilleure maîtrise des technologies de l’information et de la communication et leur utilisation dans l’enseignement.**

L’intégration des nouvelles technologies de l’information et de la communication dans l’apprentissage exige le réajustement des méthodes et des techniques d’enseignement, tout autant que l’évolution des attitudes et des comportements pédagogiques des enseignants dans la classe.

Ceci nécessite la formation des éducateurs et leur accompagnement afin qu’ils acquièrent les capacités requises pour les exploiter au mieux dans l’apprentissage.

Cette formation se fait pour une part en présence, et pour l'autre part à distance, par le biais de l'école virtuelle qui a réservé l'un de ses départements à la formation des enseignants aux TIC et à leurs différents usages éducatifs.

Dans le même ordre d'idées, il sera procédé, tant au niveau national que régional, au renforcement des programmes de formation, en vue d'initier les enseignants à l'utilisation de l'ordinateur et de l'Internet, à la production de contenus numérisés et à l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les activités d'enseignement – apprentissage.

Afin qu'ils disposent d'un cadre et de moyens appropriés pour la communication et l'échange d'informations et d'expériences pédagogiques, des réseaux regroupant les enseignants et les cadres pédagogiques dans diverses disciplines (mathématiques – sciences physiques - sciences naturelles – français – anglais...) ont été mis en place. Ces réseaux – dont les premières productions sont prometteuses – seront étendus à l'ensemble des disciplines afin d'impliquer le plus grand nombre d'enseignants.

### **C- Mise en place d'un système évolué d'enseignement et de formation à distance**

Dans le cadre de la mise en place d'un système intégré d'enseignement et de formation à distance qui couvrira tous les cycles de l'enseignement, l'école virtuelle tunisienne (E.V.T) a démarré, dans une première phase d'exploitation expérimentale, depuis janvier 2002. L'EVT sera développée progressivement pour remplir les diverses fonctions qui lui ont été assignées auprès de élèves, des éducateurs, et également du grand public en matière de :

- Dispenser un enseignement de l'arabe aux enfants des tunisiens à l'étranger
- Présenter des cours et d'activités de soutien et d'accompagnement scolaire dans l'ensemble des disciplines, à tous les niveaux de l'enseignement.
- Donner l'opportunité à tous ceux qui ont interrompu leur scolarité, à titre temporaire ou définitif, de reprendre leurs études, dans le but d'élever leur niveau de formation et d'améliorer leur situation professionnelle et sociale.
- Instituer un espace de formation pour les enseignants en matière de TIC ;

### **D- Développement de la production de contenu numérisés et de logiciels éducatifs**

Les logiciels d'enseignement constituent des apports les plus importants des technologies de l'information et de la communication dans le domaine éducatif. Il est donc indispensable de faire accompagner les équipements informatiques fournis aux

établissements scolaires de supports multimédias adaptés aux besoins des éducateurs et des élèves, et en adéquation avec les objectifs qualitatifs de l'école.

C'est dans ce cadre que le Centre National Pédagogiques et de Recherche en Education (CNIPRE) a programmé l'installation d'une unité de production de supports didactiques multimédias –conformes aux programmes officiels- en coopération avec des entreprises tunisiennes spécialisées et des spécialistes du monde de l'éducation. Il appartiendra à cette unité de superviser la production :

- de contenus didactiques multimédias répondant aux besoins des élèves , ainsi que de supports éducatifs numérisés qui soient utiles aux éducateurs dans l'enseignement des différentes disciplines ;
- de documents numérisés accompagnant les manuels scolaires ;
- de logiciels éducatifs pour la formation des enseignants.

### *Etape de l'évaluation*

Conformément à la nature des moyens énumérés dans cet axe et eu égard à la spécificité de l'orientation pour la mise en œuvre l'évaluation sera comme suit :

A- Réaliser des évaluations cyclique (à la fin de chaque année scolaire) pour déceler le degré d'évolution réalisée dans la mise en œuvre de cet aspect qualitatif du plan. Ceci sera en particulier à travers l'exploitation des rapport des inspections pédagogiques en raison de l'importance de ce rapport en matière d'évaluation du mise au professionnel des enseignants et du rendement de l'acte éducatif, ainsi que le degré d'influence des rénovation, sur la qualité des acquis scolaires.

Les statistiques reflètent à leur tour la situation globale concernant les progrès réalisés en matière de réduction du taux de redoublement et d'abandon scolaire.

B- L'évaluation intermédiaires (2005) sera réalisée en parti des études d'évaluation qui seront réaliser par le CNIPRE.

C- L'évaluation finale sera réalisée en 2010.

## **Troisième axe**

### **Mettre l'accent sur l'institution éducative en tant que cellule de base du système éducatif.**

L'école n'est pas uniquement un lieu d'apprentissage et d'acquisition des savoirs, elle est également un espace où les élèves acquièrent des valeurs qui façonnent leur personnalité et déterminent leurs comportements présents et futurs. La transmission de ces valeurs s'effectue non seulement par le biais des enseignements formels visés par les programmes d'études, mais aussi à travers la gestion de la vie scolaire, du fonctionnement de l'institution éducative et de la manière dont sont organisés les rapports entre ses différents acteurs et dont elle dispose comme moyens.

*Moyens devant permettre d'atteindre les objectifs de cet axe :*

### **3.1 La mise en place du projet d'école**

Il est clairement établi que l'école ne peut accomplir sa mission d'une manière adéquate dans un système éducatif dont le centralisme excessif entrave l'initiative et restreint les possibilités d'innovation.

Introduire plus de souplesse dans le fonctionnement du système éducatif se traduit par la valorisation de l'établissement scolaire, appelé à s'élever au statut d'une entité pédagogique à part entière qui dispose, sous le contrôle de l'autorité publique, d'une marge d'initiative dans la mise en œuvre de la politique nationale d'éducation. C'est seulement ainsi qu'il sera possible à chaque école publique de définir son projet propre, à la lumière de ses caractéristiques propres et des particularités de son environnement, dans le cadre d'un contrat de réussite entre toutes les parties directement concernées.

Le projet d'école vise à impliquer tous les acteurs de l'action éducative sur le terrain, à renforcer les liens entre eux et avec l'école, et à faire converger leurs efforts vers la réalisation d'objectifs spécifiques définis par eux, à partir de leur contexte, à la lumière des objectifs éducatifs nationaux. Il s'agit d'un plan d'action permettant de créer la cohésion entre tous les intervenants et de mettre leurs efforts en synergie pour améliorer les performances de l'école et le climat qui y règne.

Dans cet esprit, il est demandé à chaque établissement scolaire de contribuer, à son niveau, de relever les défis auxquels le système éducatif est confronté.

## Stratégie pour la mise en œuvre

- Mettre sur pied un projet éducatif global, impliquant, par consensus, toutes les parties intervenant dans le processus éducatif, au sein de l'institution et en dehors d'elle. Ce projet engage tous les acteurs et constitue une référence aussi bien pour l'école que pour l'autorité de tutelle qui évalue, à sa lumière, les activités et le rendement de l'établissement.
- Associer toutes les parties concernées à la conception du projet de l'école, à sa mise en œuvre et à l'évaluation de ses résultats.
- Mobiliser et responsabiliser les acteurs afin qu'ils adhèrent au projet de l'école et contribuent à son succès.

### **3.2 L'amélioration de la vie scolaire dans les écoles primaires**

Le personnel de gestion des établissements du premier cycle de l'enseignement de base se réduit à l'heure actuelle à la seule personne du directeur de l'école qui est un instituteur chargé d'une série de fonctions (pédagogiques, administratives, relationnelles) en contrepartie d'une dispense totale ou partielle de l'enseignement, en fonction du nombre de classes dans l'école.

Il s'est avéré qu'un grand nombre de directeurs n'arrivent pas à assumer convenablement leur rôle pédagogique et relationnel du fait de leurs obligations d'enseignement ; ce qui est dommageable à l'encadrement des enseignants, à l'organisation de la vie scolaire, et aux relations de l'école avec son environnement. Remédier à ces insuffisances nécessite la conception d'un plan pour le développement des différents aspects de la vie scolaire, à savoir :

## Stratégie pour la mise en œuvre

- renforcer le rôle pédagogique du directeur d'école en le dispensant totalement ou partiellement de l'enseignement. Cela impose la révision des critères de dispense en vigueur ;
- nommer un directeur adjoint dans toute école primaire de plus de 14 classes ;
- mettre des instituteurs suppléants à la disposition de chaque circonscription pour remplacer les maîtres absents, particulièrement en cas d'absence de longue durée.

### **3.3 L'amélioration de la vie scolaire dans les collèges et les lycées**

Quand ils accèdent au deuxième cycle de l'enseignement de base, les élèves ont déjà dépassé le stade de la seconde enfance et entrent dans une phase sensible de

leur développement. C'est la raison pour laquelle le comportement de certains d'entre eux se trouve perturbé par les transformations physiques et psychologiques liées à la période de l'adolescence, tandis que d'autres éprouvent de grandes difficultés à établir des rapports interpersonnels sereins à l'intérieur de l'école et même en dehors de l'espace scolaire.

Dans le souci d'améliorer le climat relationnel dans les établissements scolaires, de renforcer l'encadrement des élèves et leur accompagnement psychologique afin de les aider à gérer au mieux cette étape délicate de leur existence, le Ministère de l'Éducation et de la Formation a créé des bureaux d'écoute et de conseil dans un certain nombre d'écoles préparatoires.

Ces bureaux sont des structures souples qui accueillent les élèves ayant besoin d'assistance et de conseils ; ils y font part de leurs difficultés et de leurs préoccupations, dans des conditions adéquates de discrétion et de sérénité, à des personnels spécialisés dont la mission est de les aider à améliorer leurs relations avec leur environnement scolaire et social.

L'expérience a montré que ces bureaux d'écoute contribuent effectivement à la protection des adolescents de certains risques liés à leur santé, des déviations comportementales ainsi qu'à la prévention de l'échec scolaire, outre le rôle non négligeable qu'ils jouent dans l'assainissement du climat général de l'école. Compte tenu de ces résultats, il a été décidé de renforcer ces bureaux d'écoute et d'en généraliser l'implantation dans toutes les écoles moyennes, qui disposeront ainsi d'un outil efficace de prévention des difficultés de communication et des situations de tension qui en résultent.

### **3.4 Le soutien aux écoles à priorité éducative**

Dans le cadre du soutien aux écoles à priorité éducative, l'effort visant à limiter les classes à groupes multiples sera poursuivi. On veillera également à améliorer les conditions des écoles rurales (en les reliant aux réseaux de distribution d'eau et d'électricité et en les dotant des équipements didactiques nécessaires).

Le Ministère fournira une dotation horaire de 10 heures par semaine à chaque école à priorité éducative, qui seront consacrées à des séances de soutien au profit des élèves en difficulté dans différents niveaux, ainsi qu'aux activités de soutien, de remédiation et de suivi qualitatif.

### **3.5 Equipement des institutions éducatives**

L'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication requiert un équipement conséquent des établissements scolaires. Il est prévu dans ce cadre :

- d'équiper toutes les écoles préparatoires en matériel informatique avant la fin de l'année 2002, et d'équiper une école primaire pilote dans chaque circonscription d'inspection au cours de la même année, en attendant de couvrir toutes les écoles primaires d'ici l'année 2005.
- de développer les laboratoires d'informatique dans les lycées ; de doter les laboratoires des matières techniques et scientifiques d'équipements informatiques ; et d'utiliser progressivement l'informatique dans toutes les disciplines, étant précisé que, dans une première étape, chaque lycée disposera d'un seul laboratoire à cette fin.
- Mettre en place, à titre de projets pilotes, des écoles « intelligentes » où les nouvelles technologies seront utilisées intensivement et dans tous les domaines.

### **3.6 Développement des services du réseau éducatif et liaison des institutions éducatives à ce réseau**

Après l'amélioration de la connexion des lycées grâce à la mise en place de lignes numériques au cours de l'année 2002, le programme se poursuivra par la connexion de toutes les écoles primaires au cours de la période 2001 – 2005.

### **3.7 La modernisation du système éducatif et l'amélioration de sa capacité à répondre à la demande de plus en plus exigeante de la société**

L'amélioration des performances du système éducatif est liée à un certain nombre de facteurs et de variables dont plusieurs sont proprement pédagogiques, alors que les autres participent de domaines divers allant de l'organisation et de la gestion jusqu'au recueil et l'exploitation de l'information.

Le système éducatif est en effet une organisation complexe dont les composantes multiples (humaine, pédagogique, matérielle, réglementaire, etc) interfèrent et influent les unes sur les autres pour produire ce que l'on a coutume d'appeler le rendement du système, c'est-à-dire ses résultats.

Pour dynamiser ces différentes composantes et les mettre en synergie en fonction de l'efficacité (interne et externe), l'équité et l'efficience. A cet effet, une stratégie intégrée sera axée sur :

- le renforcement de la décentralisation et de la déconcentration et la libéralisation de l'initiative dans tous les domaines et à tous les niveaux du système éducatif ;

- l'ouverture du système éducatif à la modernité par l'intégration des TIC dans l'apprentissage, la formation et la gestion, et par la promotion des fonctions de l'évaluation et de la recherche en éducation ;
- l'amélioration de la gestion et le management du système éducatif ;
- la mise à niveau de tous les personnels au moyen de programmes spéciaux de formation continue ;
- le renforcement des services régionaux et locaux en moyens matériels et humains ;
- la généralisation de l'usage de l'informatique dans l'administration au niveau central et au niveau des régions ;
- la restructuration des bases de données du Ministère de l'Education et de la Formation et leur connexion les unes avec les autres dans le cadre d'un nouveau système intégré.

### **3.8 Institution d'un système d'information intégré**

Afin d'améliorer les méthodes de gestion administrative, le Ministère de l'Education et de la Formation a entamé la mise en place d'un système d'information intégré, ayant pour point de départ l'établissement scolaire, transitant ensuite par la Direction régionale, puis remontant vers les instances centrales du Ministère. Ce dispositif permet un suivi rigoureux du système éducatif aussi bien au plan qualitatif que quantitatif et fournit aux décideurs des moyens fiables pour l'évaluation et la planification.

## **Etapes de l'évaluation**

*A/ Une évaluation annuelle, visant à recenser les résultats obtenus grâce à l'application des modalités du plan visant à améliorer le rôle de l'institution éducative en tant que cellule de base du système éducatif et ce par :*

- *l'observation des résultats éducatifs et pédagogiques obtenus dans le cadre de l'instauration du projet d'école ;*
- *l'observation des progrès enregistrés dans le cadre du développement de la vie scolaire ;*
- *l'observation des résultats enregistrés suite au renforcement des écoles à priorité éducative ;*
- *l'observation de l'impact des nouveaux équipements mis à la disposition de chaque institution éducative sur son rendement et ce à travers :*
  - *l'exploitation du contenu relatifs à l'évaluation dans les rapports d'inspection pédagogique ;*
  - *la réalisation d'études de terrain ( aux niveaux local, régional et national ).*

*B/ Réalisation de l'évaluation de la mi-décennie (2005)*

*Réalisation d'études d'évaluation intégrale (CNIPRE) visant à relever les progrès réalisés dans la mise en œuvre cette partie du plan, en comparaison avec les objectifs préalablement fixés.*

*C/ Réalisation de l'évaluation globale en fin de décennie (2010) afin de déterminer les résultats obtenus par rapport aux objectifs du plan.*

## **Quatrième axe**

### **Amélioration des conditions d'apprentissage en reliant les réformes éducatives aux différents plans de développement.**

Tout plan de développement est fondamentalement « éducatif », en raison de l'interpénétration de l'action de développement et de l'action éducative. Cette intervention peut être directe ou indirecte, directe ou différée, globale ou partielle et ce en fonction de la nature de chaque plan de développement et de ce qu'elle projette comme changement du paysage éducatif, social, économique et autres.

Partout de ce principe, le plan national visant à assurer une éducation de qualité pour tous dépasse, de son fondement les réformes, concernant directement le système éducatif et des réformes connexes pour la mise en œuvre du plan, pour s'inscrire, de par sa nature, dans un cadre plus large, qu'en globe tout ce que les plans de développement parallèles peuvent ajouter dans ce domaine, en particulier les aspects touchant les conditions et les variables un rapport avec l'éducation dans son sens large.

### **Les mesures adoptées pour la mise en œuvre de cette partie du plan :**

#### **4.1 Renforcement de la couverture médicale et sociale :**

ce moyen s'oriente vers le développement des différentes interventions et programmes visant essentiellement à augmenter la couverture médicale et les aspects prophylactiques, à renforcer le rôle de la médecine scolaire et les programmes d'éducation sanitaire ; le développement des spécialités médicales fondamentales et vitales, tout en assurant une « culture de la qualité » à tous les niveaux du système sanitaire et en facilitant l'accès aux services médicaux à toutes les tranches d'âges et à toutes les catégories sociales...toutes ces orientations qui s'inscrivent dans le plan de développement ont une profonde influence sur l'action éducative du fait qu'elles permettent d'assurer un environnement sain et propice à une scolarité efficace.

#### **4.2 Renforcement des services de la planification familiale :**

La planification familiale est l'une des composantes fondamentales de la politique de développement en Tunisie. La famille est, en effet, une cellule de base, un espace convivial et le lieu de la première formation sociale ; c'est dans son sein que les jeunes sont éduqués et assistés physiquement et psychologiquement...

Ainsi, le plan national de développement économique et social prévoit le renforcement du programme de planification familiale et de protection de la famille,

ainsi que du programme d'action sociale visant à sensibiliser la famille pour lui permettre d'assurer ses différentes fonctions, ce que contribuera directement ou indirectement à développer le rôle de la famille dans le domaine éducatif pour qu'elle soit le soutien fondamentale de l'action éducative en assurant les conditions favorables à la scolarité des enfants ainsi qu'un suivi permanent de leur vie scolaire, ce qui contribue efficacement à limiter les taux de redoublement et d'abandon scolaire.

#### **4.3 Développement des activités de recherches et d'études sur les innovations en matière de population :**

Le développement des études et recherches – en particulier celles à caractère prospectif et stratégiques visant à relever des données statistiques sur la population, l'habitat la consommation, les conditions de vie familiale et les besoins familiaux... contribuent positivement à développer la politique en vigueur en matière de population, pour mieux l'adapter aux nouvelles exigences du développement dans tous les domaines, en particulier l'éducation...

Cette orientation est de nature à permettre de disposer des statistiques et des données qui contribuent à orienter certaines décisions relatives à la planification en matière d'éducation.

#### **4.4 l'encadrement des catégories aux besoins spécifiques :**

Cet aspect sera fondamentalement orienté vers le renforcement des efforts visant à consolider les programmes de développement social par la poursuite du plan national de défense et d'insertion sociale, le renforcement des opérations d'encadrement et de prévention à l'intention des catégories ayant besoin de telles interventions comme les familles pauvres, les handicapés, les orphelins et les analphabètes.

A cela s'ajoutera un renforcement du programme de l'action sociale en milieu scolaire en l'élargissant à d'autres établissements scolaires et en l'intensifiant dans les zones éloignées et les écoles rurales.

Seront également renforcés les moyens visant la protection et l'insertion sociale dont l'objectif fondamental est de limiter la délinquance, la dissolution familiale et l'exclusion sociale. Dans ce cadre, une attention particulière sera accordée aux enfants et aux adolescents en milieu ouvert ; les études et recherches concernant les phénomènes sociaux seront renforcés en vue de permettre de recenser ces phénomènes et d'y trouver les solutions adéquates.

Concernant les handicapés, les années à venir venons un renforcement du programme d'éducation spécialisée et de la formation professionnelle des handicapés.

Le taux de couverture de services spécialisés sera amélioré, une priorité sera accordée aux programmes préventifs et au dépistage précoce des handicapés.

Ainsi, il est clair que les différents plans de développement concernant les catégories aux besoins spécifiques constituent une composante fondamentale qui soutient la réforme du système éducatif.

#### **4.5 Renforcement des différents domaines de développement régional**

Le développement régional bénéficie d'une priorité absolue en tant qu'option stratégique fondamentale de la politique tunisienne pour le développement.

Cette orientation a permis de réaliser de nombre acquis au profit des différentes régions et ce par le renforcement de la décentralisation et de la déconcentration, la réduction des niveaux de développement entre les régions ; l'amélioration des conditions de vie par le renforcement de l'infrastructure et des équipements collectifs, et la variation de la base économique des régions.

Ce plan de développement régional (2002-2006) sera poursuivi pour développer ces programmes, en particulier dans les régions à priorité ; il constituera, ainsi, un soutien au plan national EPT, vu son importance pour créer des conditions sociales et économiques adéquates.

## **Etapes de l'évaluation**

Vu la nature des moyens et des stratégies de mise en œuvre inclus des cet axe, et compte tenu des délais d'évaluation fixés pour les projets de développement dans le cadre du Xème plan de développement, l'évaluation sera comme suit :

A - L'évaluation périodique, en fonction de la nature des moyens de mise en œuvre (1 à 2 ans)

B – Evaluation à la mi-décennie (2005)

C- Evaluation globale à la fin du fin du Xème plan de développement (2006) pour permettre de rendre compte de l'impact des plans de développement sur le plan national EPT et pour déterminer à quel point les programmes de développement ont contribué à améliorer les conditions d'apprentissage et à développer la vie scolaire de façon générale.

D- Evaluation de fin de décennie (2010).